

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 55^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 17 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8138).

Industrie et recherche (suite).

MM. Huguet,
Chambaz,
Chevènement.

MM. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche ;
Voisin.

Etat B :

Titre III :

Amendement n° 143 de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : MM. Schloesing, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie ; le ministre. — Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV. — Adoption.

Etat C :

Titre V :

MM. Mexandeau, le ministre.

Adoption du titre V.

Titre VI :

MM. Le Pensec, le ministre.

Adoption du titre VI.

SERVICES D'UN PREMIER MINISTRE (suite).

Services généraux (suite) ; services divers. — Journaux officiels. — Secrétariat général de la défense nationale. — Conseil économique et social.

MM. Ribadeau Dumas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services divers et le secrétariat général de la défense nationale ;

Madrelle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les Journaux officiels et le Conseil économique et social.

M. Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.
Réserve du vote sur les crédits des services divers.

Ligne II. — Journaux officiels :

Etat B :

Titre III. — Adoption.

Etat C :

Titre V. — Adoption.

Ligne III. — Secrétariat général de la défense nationale :

Etat B :

Titre III. — Adoption.

Etat C :

Titre V. — Adoption.

Ligne IV. — Conseil économique et social :

Etat B :

Titre III. — Adoption.

Information.

MM. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'information ;

Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'information.

M. Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Nomination à un organisme extraparlémentaire (p. 8154).

3. — Ordre du jour (p. 8154).

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1977
(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n^{os} 2524, 2525).

INDUSTRIE ET RECHERCHE
(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Huguet.

M. Roland Huguet. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, mes chers collègues, partout dans la sidérurgie, activité qui connaît de grandes transformations depuis une vingtaine d'années, apparaissent des menaces sur l'emploi.

A Sacilor, à Usinor, à la Société des hauts fourneaux de la Chiers, aux Acières et tréfileries de Neuves-Maisons, dans toutes ces entreprises le chômage partiel s'accroît. Près de cinquante mille salariés seront touchés.

Mais aussi, deux des quatre entreprises du bassin de la Sambre, Usinor et de Wendel-Sidelor, ont manifestement déjà décidé leur désengagement à court terme. La faiblesse des investissements du groupe Cokerill-Ougrée, à l'usine de la Providence, laisse prévoir un départ, à un terme un peu plus lointain.

A Boulogne, la première usine européenne de production de ferro-alliages fonctionne au ralenti.

Dans le Valenciennois, le « plan de modernisation » d'Usinor, à Trith-Saint-Léger, fait peser de lourdes menaces sur l'avenir.

La sidérurgie dunkerquoise elle-même n'est pas à l'abri de la crise.

A Châtillon-Commentry-Biache-Isbergues, les commandes deviennent rares et la situation est critique.

Enfin, si ce qu'annonce *Le Républicain lorrain* est exact, on s'orienterait vers la suppression de milliers d'emplois dans la sidérurgie.

Cette situation résulte de l'abaissement des coûts de transport maritime et de l'accès plus facile et à bas prix aux matières premières du tiers monde, ce qui a valorisé les façades maritimes.

La concentration industrielle et financière, d'autre part, incite les groupes à adopter une stratégie à l'échelle européenne, voire mondiale, ce qui les conduit à abandonner, quelquefois brutalement, d'anciennes localisations, sans se soucier des conséquences.

L'ampleur de celles-ci justifie pleinement les revendications des élus relatives au contrôle des politiques d'emploi et d'investissement des grandes entreprises.

Cela dit, je veux vous faire part de l'analyse concernant le marché de l'acier.

Par rapport à la période de référence du premier semestre de 1974, les commandes enregistrées — ventes intérieures et ventes à l'exportation — par les six pays fondateurs de la Commu-

nauté européenne ont évolué de la façon suivante pendant le troisième trimestre de 1975 : celles des producteurs de ces six pays ont baissé de 38 p. 100, celles des producteurs français de 26 p. 100 ; au cours du troisième trimestre de 1976, celles des producteurs des six pays de la C. E. C. A. ont baissé de 43 p. 100 et celles des producteurs français, de 42 p. 100 ; au mois d'octobre 1975, la France enregistrait une diminution de 13 p. 100 avec 1 432 000 tonnes ; pour le mois d'octobre 1976, la diminution a été de 30 p. 100 avec 1 177 000 tonnes.

Au cours de l'année 1976, dans les six pays fondateurs de la C. E. C. A., l'écart avec le niveau d'activité du premier trimestre de 1974 est donc allé en s'accroissant. La situation pour le troisième trimestre de 1976 est pire que celle du troisième trimestre de 1975 qui, pourtant, était déjà une période de crise très grave. Cette année, en octobre, mois traditionnellement de fort enregistrement de commandes, la situation pour les producteurs français a également empiré par rapport à celle du mois d'octobre 1975, époque à laquelle il avait fallu cependant instaurer un chômage partiel.

Parmi les raisons d'une situation que l'on peut qualifier de dramatique, il faut citer la politique d'exportation menée par certains pays tiers producteurs, plus particulièrement le Japon qui se manifeste sur tous les marchés mondiaux.

Dans les sept principaux pays de la C. E. C. A. — Grande-Bretagne comprise — pour les cinq premiers mois de 1976, le niveau des importations a atteint pratiquement 700 000 tonnes par mois, soit un rythme de plus de 8 millions de tonnes par an.

Par rapport à 1974, ce chiffre représente une augmentation de 81 p. 100, pour 694 000 tonnes. Il concerne principalement les importations en provenance du Japon, d'Espagne, des pays de l'Est, des pays associés, Scandinavie et Autriche.

En France, le tonnage des importations japonaises est encore peu élevé. Notons cependant qu'au deuxième trimestre de 1976 le volume de ces importations équivalait à 750 p. 100 de ce qu'il était au début de 1974.

Pour ce qui est des marchés européens hors C. E. C. A., le Japon exporte maintenant vers les pays périphériques de la C. E. E. environ 65 p. 100, tandis que les pays de la C. E. E. n'exportent que 35 p. 100. En 1974, Japon et C. E. E. étaient à égalité.

Par rapport au premier semestre de 1974, le volume des ventes japonaises au cours du premier semestre de 1976 a été, pour la Suède, presque quadruple, alors que les ventes des pays de la C. E. C. A. ont baissé de 22 p. 100 ; pour la Suisse, plus de dix fois supérieur, alors que les ventes des pays de la C. E. C. A. diminuaient de 31 p. 100 ; pour l'Espagne, près de trente fois supérieur, alors que les ventes des pays de la C. E. C. A. s'abaissaient de 55 p. 100.

Les livraisons moyennes mensuelles à la grande exportation des pays de la C. E. C. A. et du Japon se comparent de la façon suivante : pays de la C. E. C. A., 1 323 000 tonnes pour le premier semestre de 1974, et 683 000 tonnes pour le premier semestre de 1976, soit une diminution de 48 p. 100 ; Japon, 1 169 000 tonnes pour le premier semestre de 1974 et 1 554 000 tonnes pour la période correspondante de 1976, soit une augmentation de 33 p. 100.

Dans un marché beaucoup moins actif, les Européens ont donc rétrogradé de près de 50 p. 100 alors que les Japonais ont progressé de 33 p. 100.

Il est certain que les Japonais pratiquent le dumping. De plus, ils parviennent à empêcher les importations d'acier chez eux : en 1975, ils en ont exporté 22 464 000 tonnes et importé 78 000 tonnes. De surcroît, ils exportent aussi leur propre « crise » : leurs commandes intérieures sont en diminution de 27 p. 100 par rapport à ce qu'elles étaient en 1974, mais leur production n'a pas été réduite dans les mêmes proportions et leurs exportations sont en augmentation de 30 p. 100.

Dès lors, il paraît impossible d'admettre que si les sidérurgistes européens s'imposent des restrictions et se prémunissent contre l'effondrement des prix, le Japon et d'autres pays occupent au fur et à mesure leurs marchés traditionnels d'exportation et même domestiques.

Des mesures sont nécessaires pour sauvegarder nos marchés contre les exportations excessives du Japon — comme le font par exemple les Etats-Unis — pour protéger l'emploi dans la sidérurgie européenne et pour ouvrir le marché japonais en vertu d'une juste réciprocité.

De même, il est anormal de tolérer des importations espagnoles à prix de dumping alors que les Espagnols frappent les aciers à l'entrée de leur pays de droits de douane pouvant atteindre 41 p. 100.

En France, sur le plan intérieur, dans le cas de la sidérurgie mais aussi dans ceux du textile et de la chimie, il faut un plan national d'évolution de la branche, dont les aspects régionaux doivent être précisés et actualisés.

Ce plan de branche est nécessaire, ne serait-ce qu'en raison des fonds publics et des facilités de crédit dont bénéficient les groupes appartenant à ces secteurs industriels, mais surtout pour conserver des outils de travail à une large couche de la population dont le sort en dépend directement ou indirectement.

Dans le Pas-de-Calais, d'ailleurs, plusieurs syndicats de la métallurgie organisent une journée d'action le jeudi 18 novembre. Ils veulent obtenir l'amélioration des conditions de travail, l'extension des libertés, mais aussi une convention collective nationale et principalement la garantie de l'emploi. Ils signalent avec raison que des milliers de jeunes sortis des collèges d'enseignement technique recherchent vainement un travail dans la métallurgie.

D'une manière générale, les industriels éprouvent de la surprise et de la colère quand ils prennent connaissance du montant de leur taxe professionnelle, l'augmentation atteignant 30, 70, 100 p. 100, parfois même 200 p. 100. A cela s'ajoutent, font-ils remarquer, l'impôt sécheresse, les reports de 1975, la taxe sur les véhicules, les augmentations des cotisations sociales, le blocage des prix et le renforcement de l'encadrement du crédit. Pour eux, c'est un trimestre fiscal « noir » et ils concluent : « Pas d'embauche, pas d'investissements. »

J'aurais voulu, monsieur le ministre — mais je vois que mon temps de parole est écoulé — vous parler de l'industrie du verre.

En Belgique, la société Glaverbel a dressé un plan d'investissement. Ne croyez-vous pas que nous allons, en France, nous laisser déborder par nos concurrents étrangers ? Une entreprise comme la verrerie-cristallerie d'Arques, proche de la frontière belge, n'a-t-elle rien à craindre ?

Il pourrait vous sembler anormal qu'un parlementaire du Pas-de-Calais ne vous entretienne pas de la production de charbon. Je l'ai déjà fait en commission et mon ami André Billoux en a parlé excellemment la nuit dernière.

La question qui se pose aujourd'hui est celle des possibilités réelles des bassins houillers. Quelles sont les réserves et les modes d'exploitation ? A quel prix et pour quel usage ?

Autant de questions qui méritent un examen d'ensemble, sans a priori sur la réponse à y donner, et en ne fixant pas comme seul critère le prix de revient à court terme du charbon considéré uniquement comme source d'énergie.

M. le président. Monsieur Hugué, je vous prie de conclure.

M. Roland Hugué. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, en dehors du cadre de votre propre budget, vous avez de larges possibilités d'action. Utilisez-les.

Nous ne tenons pas, nous, socialistes et représentants de l'union de la gauche, à ce que vous nous laissiez une situation trop dégradée. Nous aurions sans doute d'autant plus de mérite à la redresser, mais la politique du pire ne nous intéresse pas. Nous pensons d'abord aux intérêts de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Monsieur le ministre, à se limiter à l'examen des chiffres, on ne saurait formuler que peu de remarques sur votre budget, sinon pour constater qu'il s'agit à nouveau d'un budget de pénurie, d'un budget qui exprime une politique sans ambition.

L'inflation réduit à très peu de chose l'augmentation dont vous vous réclamez. Les faibles opérations nouvelles que vous prévoyez n'expriment pas la volonté d'un développement harmonieux fondé sur les nécessités de la recherche. Elles sont le résultat de transferts de crédits.

On comprend, dans ces conditions, que vous ayez mis en garde contre la fausse magie des chiffres et des comparaisons. Car les chiffres sont têtus et démontrent qu'en 1967, les crédits de la recherche représentaient 2,7 p. 100 du produit national brut et qu'en 1976, ils n'en représentent plus que 1,5 p. 100.

Votre politique se caractérise ainsi par un malthusianisme dangereux pour la recherche et pour le pays. Mais elle se double d'une orientation qui en accentue les conséquences négatives pour l'avenir, car elle est plus que jamais subordonnée à ce que vous avez vous-même appelé une réorganisation « de l'effort public afin de dynamiser l'effort privé ».

Les choses sont claires.

Les crédits publics seront plus encore des formes de subvention aux grandes sociétés. Les objectifs de la recherche seront de plus en plus dépendants de la stratégie des grandes firmes et de ses aléas. Des secteurs décisifs pour l'avenir seront de plus en plus abandonnés.

C'est une orientation cohérente, mais néfaste, que traduisent, après les mesures adoptées pour l'informatique, pour le nucléaire, pour la chimie — aurons-nous connaissance, un jour des deux conventions complémentaires de l'accord C. N. R. S.-Rhône-Poulenc ? — les menaces qui pèsent sur d'autres secteurs.

Ainsi, vous annoncez des créations d'emplois, d'ailleurs insuffisantes, mais vous ne dites rien des menaces de licenciements qui pèsent précisément sur les chercheurs du Commissariat à l'énergie atomique ou de Rhône-Poulenc.

Tout concourt à limiter les libertés nécessaires à la recherche : les procédures de planification et d'orientation, qui spéculent sur la pénurie ; la part croissante des contrats dits « incitatifs » pour le C. N. R. S. et l'Université, comme pour les autres laboratoires ; le temps perdu par les chercheurs pour trouver les compléments de crédits nécessaires ; le remplacement des comités élus par des organismes nommés ; la mise en cause de la liberté de citoyen des chercheurs français, comme au C. E. R. N., version scientifique des discriminations qui visent de nombreux fonctionnaires de la Communauté économique européenne, une mise en cause qui peut aller jusqu'à des interdits professionnels de fait, qui existent en France dans certains domaines de la recherche, comme au C. E. A. ou dans d'autres secteurs.

Comment en serait-il autrement quand les objectifs fixés à la recherche fondamentale se réduisent à rendre possible ce qu'un spécialiste des cabinets technologiques définissait comme la recherche « des compromis technologiques entre prix, efficacité, rendement, pollution éventuelle » ?

En fait, tous les grands foyers sont menacés : le C. N. R. S., l'Université, l'I. N. S. E. R. M., l'I. N. R. A., l'Institut Pasteur, le C. E. A. et les autres.

D'ailleurs, vous reconnaissez vous-même — vous l'avez fait à cette tribune — qu'en dehors des secteurs prioritaires, les autres recherches peuvent « s'accommoder d'une simple veille scientifique ».

Jamais un ministre n'avait, jusqu'à aujourd'hui, affirmé avec autant de cynisme le fond de sa politique !

Mais ces secteurs prioritaires eux-mêmes sont définis en fonction du « redéploiement industriel ». Il est significatif que vous en ayez parlé en termes de « créneaux », c'est-à-dire en termes de marketing défini par les industriels ou encore — et je vise ici la recherche prioritaire dans le domaine des conditions de travail — dans un style qui est conforme à la démagogie présidentielle.

Car, sans nier l'importance du développement des recherches sur les conditions de travail, recherches dont les résultats sont trop souvent utilisés pour raffiner les conditions d'exploitation, il n'est pas besoin de recherche, aujourd'hui, pour l'amélioration des conditions du travail manuel. Que votre gouvernement commence par satisfaire les revendications essentielles des travailleurs concernant leurs salaires, le relèvement immédiat du S. M. I. C., la diminution des horaires de travail, la pleine prise en compte de la responsabilité pénale du patronat dans les accidents du travail. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

Voilà quelques mesures qui permettraient d'améliorer les conditions de travail sans pénaliser la recherche scientifique en France.

Pour tenter de justifier cette politique, vous mettez en accusation les scientifiques eux-mêmes, dont vous avez déclaré à cette tribune que, à suivre leurs avis, « la répartition de l'effort national risquerait d'être guidée davantage par l'histoire passée que par les perspectives à venir ».

Merci, monsieur le ministre, pour la collectivité scientifique française !

En fait, la politique de la recherche exprime des ambitions de plus en plus réduites.

La cause est entendue.

Et ce sont désormais les femmes et les hommes dont dépend cette recherche qui, par-delà la diversité de leurs disciplines ou de leurs choix idéologiques et politiques, dressent un bilan accusateur de votre orientation, prolongeant ainsi le puissant mouvement des universitaires et des étudiants du printemps dernier.

Les grands moyens d'information ont pratiquement passé sous silence l'appel qui a été rendu public cet été et qui, depuis, a

été contresigné par de nouveaux chercheurs. Son importance est pourtant capitale, et par la qualité de ses signataires, et par l'avertissement qu'ils adressent à la nation.

Je ne reprendrai pas ici en détail leur argumentation, puisque mon ami Jean-Jacques Barthe a décidé de publier en annexe à son rapport cet important document.

Je rappellerai seulement que ceux dont dépendent le présent et l'avenir de la recherche estiment que celle-ci « doit tout à la fois contribuer au développement des connaissances — et par là même au progrès de l'enseignement — et au développement économique et social ».

Or force est de constater qu'au cours des dernières années, ce sont les recherches les plus fondamentales, en sciences humaines et sociales comme en sciences de la vie et de la nature, qui ont été les plus sacrifiées.

Force est de constater qu'actuellement parmi les objectifs prioritaires fixés par le Gouvernement, bien peu ont pour objectif principal le développement des connaissances scientifiques.

Une telle attitude ne peut qu'avoir des conséquences négatives sur l'enseignement supérieur et ne peut que nuire, à terme, aux recherches appliquées ou industrielles.

Voilà qui montre le caractère tout à fait formel de la concertation pratiquée par le Gouvernement à l'égard des milieux scientifiques, qui expriment ici leur opinion.

Donner toute sa place à la recherche fondamentale et appliquée, assurer des rapports vivifiants entre la recherche, la société et l'économie, sont des exigences de notre temps.

Mais qui dit production, qui dit industrie, en France, aujourd'hui, dit encore grand capital. Les grandes sociétés conjuguent leur action avec celle du pouvoir pour soumettre la nation à la loi du profit de quelques-uns. Telle est l'origine de la crise qui frappe aujourd'hui le pays, donc la science, la technique et le développement industriel lui-même.

Les universitaires, les chercheurs, les personnels concernés ont raison de s'opposer à cette politique, au nom de la justice, de la liberté, de l'intérêt national.

Car accorder à la recherche les moyens qui lui sont nécessaires, c'est donner un plein essor à la contribution qu'elle peut apporter au développement des richesses nationales, à la mise en œuvre des ressources naturelles, à l'élimination de la peine des hommes, à la satisfaction des besoins de la société et des individus, au développement des connaissances et à l'élévation du niveau culturel de la nation.

Des chercheurs, parmi les plus grands, en ont toujours été conscients.

Frédéric Joliot-Curie déclarait : « La science est non seulement capable d'accroître la durée de la vie, mais encore, par les merveilleuses techniques qu'elle fait naître, de rendre l'existence heureuse. Les hommes qui bénéficient des résultats de la science à chaque instant de leur vie, mais qui, hélas ! en sont encore trop souvent les victimes, doivent être informés de ce que le capital des résultats actuellement acquis pourrait, dès maintenant, leur apporter d'immenses bienfaits... Une large diffusion des résultats de la science permettrait à tous de revendiquer sans retard les bénéfices de la science et de s'opposer avec force aux détournements de la science vers les œuvres de ruine et de mort, vers les profits égoïstes ».

M. Antoine Gissing. Comme en Russie !

M. Jacques Chambaz. Oui, en finir avec les profits égoïstes, c'est mettre le développement de la science au service de la société et des individus.

Aujourd'hui, les possibilités existent de donner vie à ce projet, à condition d'en finir avec la domination du grand capital et d'ouvrir, comme nous le proposons, la voie démocratique du socialisme pour la France. Les conditions seront alors créées pour que le développement scientifique et technique permette une croissance nouvelle orientée vers la satisfaction des besoins, dans leur diversité.

Les scientifiques contribueront alors réellement à la détermination et au contrôle des objectifs dans le cadre d'une planification démocratique assez souple pour répondre aux besoins impérieux de la recherche fondamentale.

Les moyens nécessaires seront dégagés, rendus possibles par la maîtrise démocratique des forces productives modernes ; les objectifs seront clairement débattus grâce à l'existence de procédures démocratiques et d'une concertation réelle, donnant aux scientifiques eux-mêmes toute leur place ; le développement d'une coopération internationale véritable fondée sur l'essor de la recherche nationale permettra de garantir et d'étendre les libertés indispensables à la recherche.

Nous le disons sans ambiguïté. Attentifs à la diversité des expériences internationales et aux réalités nationales, nous récusons toute idée de modèle. Notre démarche est profondément libératrice. Elle récusé tout régentement de la recherche, au nom des impératifs du profit capitaliste comme au nom d'une idéologie officielle d'Etat, quelle qu'elle soit.

La mise en œuvre du programme commun marquera une étape décisive dans la voie de la démocratie et de la liberté.

Mais cet avenir se prépare dès aujourd'hui. Dans les travaux que poursuivent, malgré tout, les équipes de recherche, comme dans les luttes qu'elles conduisent, autour d'objectifs simples, mais essentiels : préserver le potentiel existant, défendre et étendre les libertés, satisfaire les revendications pressantes des personnels.

En apportant notre soutien à ces luttes, en agissant pour favoriser leur convergence avec celles que mènent les travailleurs, nous avons conscience de défendre le présent et de préparer l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche)

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Dernier orateur inscrit, je souhaite plus précisément appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le problème de Lip et sur celui de l'industrie horlogère toute entière.

D'une manière générale, la question suivante se pose : le Gouvernement a-t-il une politique industrielle articulée sur les objectifs affirmés en matière d'emploi ? Nous venons de crever le plafond du million de demandeurs d'emploi ; le chiffre officiel a été enregistré à l'Agence nationale pour l'emploi.

L'industrie horlogère fournit plus de 15 000 emplois, 80 p. 100 d'entre eux étant concentrés dans le seul département du Doubs où le nombre de chômeurs est particulièrement élevé. Il avoisine d'ailleurs 20 000 en Franche-Comté.

Cette industrie, techniquement morcelée puisqu'elle juxtapose des fabricants de pièces détachées et des établisateurs, manifeste néanmoins un dynamisme certain : elle vend à l'étranger dix millions de montres sur les dix-sept millions qu'elle produit, dominant à la France, dans ce domaine, la troisième place dans le monde, après la Suisse et le Japon.

Evidemment, elle rencontre des difficultés liées à l'approfondissement de la crise et à la concurrence des grandes manufactures japonaises et américaines : Seiko et Bulova. Et nous sommes confrontés aujourd'hui à la révolution technologique apportée par la montre à quartz qui, selon les estimations les plus prudentes, représentera environ le cinquième du marché en 1980.

Alors, que fait votre ministère dans cette affaire ?

Nous considérons qu'il y a un danger manifeste au moins pour six mille emplois. L'industrie suisse frontalière entend réduire la nôtre à la sous-traitance. Elle multiplie les rachats afin de se décharger sur le pays limitrophe, la France, des problèmes de chômage et d'immigration liés aux coups d'accordéon de la conjoncture, afin de mettre la main sur des réseaux commerciaux et sur des innovations technologiques tout à fait remarquables.

Peut-on disjointre le problème de Lip qui se pose maintenant depuis le mois de février ? Car 900 travailleurs ont perdu leur emploi ; une grande usine est fermée à Besançon.

On a déjà beaucoup fait pour Lip, nous dit-on, et il n'y a plus rien à faire ! Cela est tout à fait faux. En fait, Lip a été laissée à elle-même. Si des erreurs de gestion ont pu être commises, l'échec du premier plan de relance vient de ce que les actionnaires, MM. Riboud et Gillet, ont retiré leurs capitaux. Et vous le savez fort bien.

Or l'affaire Lip intéresse toute l'industrie horlogère française pour des raisons technologiques évidentes : c'est la seule manufacture qui dispose d'un potentiel de recherche ; c'est la seule qui, au seuil d'une révolution technologique entamée par les industries concurrentes, pourrait permettre à la nôtre d'affronter valablement le défi des prochaines années ; elle dispose enfin d'un potentiel de diversification en matière d'appareillage médical, de machines-outils, d'industrie d'armement qui permettrait à la vocation micro-mécanique de la Franche-Comté de s'épanouir.

Ajoutons que Lip est une marque commerciale très connue qui dispose d'un bon réseau de vente. Le prix de la montre Lip est à peu près le double de celui des autres montres françaises, aussi bien à l'exportation que sur le marché intérieur. Mais la crise touche aujourd'hui toutes les entreprises, y compris celles du haut Doubs, comme en témoignent les difficultés rencontrées par l'entreprise Relliac de Maiche.

Votre politique horlogère, monsieur le ministre, telle qu'elle apparaît dans cette région éloignée, dans cette région de montagne, est une aberration. Parce qu'elle est débile sur le plan de la conception, incohérente quant à sa mise en œuvre et irresponsable dans nombre d'actions menées sur le terrain.

Votre attitude est celle de l'indifférence totale, à peine polie d'ailleurs. Jamais on n'a vu un représentant du ministère de l'industrie venir s'expliquer devant la commission spéciale instituée par le conseil régional, jamais nous n'avons eu la moindre information de la part de votre ministère. L'attitude des pouvoirs publics s'est caractérisée par la carence totale, l'absence, l'ignorance.

Le conseil régional a créé, il y a déjà six mois, une commission pour étudier cette question. Mais cela ne sert à rien, puisque les pouvoirs publics ont manifestement la volonté de ne rien faire. Nous nous heurtons à un véritable mur d'indifférence. Le conseil général du Doubs a pris, il y a un mois, une initiative parallèle. Mais celle-ci ne peut aboutir qu'au même résultat si vous ne vous sentez pas un peu plus concerné par cette affaire.

Il n'y a pas de véritable plan de l'horlogerie, sauf un document qui n'a d'ailleurs jamais été soumis au Parlement. Vous l'avez publié voici quelques mois, mais il ne vise à créer que 750 emplois, alors qu'il y en a six mille qui sont menacés de disparition dans cette industrie très concentrée. De plus, il ne prend pas en compte la fabrication de circuits intégrés. C'est pourtant là la grande affaire de l'avenir. Il ne s'intéresse pas à l'application des techniques horlogères à d'autres industries. Disons que ce « plan » a seulement donné lieu à quelques manifestations de haute couture entre la firme Montrelec et quelques grands couturiers parisiens, et à la distribution de quelques subventions à fonds perdus.

Depuis février 1976, aucune initiative n'a été prise. Vous avez seulement reçu les horlogers du haut Doubs, auxquels il faut beaucoup pardonner parce qu'ils ne savent pas toujours ce qu'ils font ni qu'ils sont embarqués sur le même bateau que Lip.

La profession, de son côté, semble se désintéresser de l'avenir. Les syndicats attendent l'arme au pied une reprise éventuelle. Les contacts avec Thomson qui auraient sans doute été décisifs n'ont rien donné parce que personne n'a été chargé de les prendre ! On peut dire, monsieur le ministre, que vous portez une grande responsabilité dans le sort de cette industrie qui ne représente peut-être que vingt mille emplois, mais qui est déterminante pour l'avenir de notre région.

Les études d'experts que nous avons pu mener au niveau du conseil régional révèlent que le potentiel de Lip est considérable. Il est ignoré, vilipendé. Il n'en demeure pas moins intéressant. Des créneaux restent à occuper comme Lip l'a montré. Par exemple dans le plastique, dans la fabrication de cristallins artificiels. Il y a donc un important potentiel de diversification. Il y a aussi des réserves dans les organismes parapublics alimentés par une taxe parafiscale, comme le comité interrégional de la montre, par exemple, le Cetehor, qu'on songe d'ailleurs à réduire, sinon à supprimer.

Je vous pose la question suivante, monsieur le ministre : depuis le début de l'affaire Lip, pourquoi votre ministère a-t-il toujours refusé de participer aux missions d'étude et de réflexion qui lui auraient véritablement permis de jouer son rôle d'impulsion en matière de politique industrielle ? C'est un problème de volonté politique.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Je conclus, monsieur le président.

Ce sont sur de petites choses que l'on vous juge, monsieur le ministre. Je sais bien que vous avez d'autres soucis en tête. La succession d'Etienne Marcel est peut-être plus importante à vos yeux que le sort de cinq mille ouvriers. (*Exclamations sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

Dois-je rappeler aussi que neuf cents travailleurs n'ont plus aucune perspective d'emploi dans une ville où le chômage s'étend ?

Au nom des élus franc-comtois, je vous demande de prendre vos responsabilités, de charger la direction des industries mécaniques et électriques de vous préparer un réel plan de développement de l'horlogerie. C'est une affaire d'intérêt régional, mais elle constitue aussi un test national de votre volonté de préserver l'emploi et le potentiel technique et industriel de notre pays.

Ce sera le test de la sincérité d'un certain nombre de déclarations que l'on fait un peu trop facilement. Nous, les Franc-

comtois, nous vous jugerons sur pièces. Nous vous attendons à pied d'œuvre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai naturellement écouté attentivement toutes les interventions. Je répondrai d'abord aux rapporteurs. En premier lieu à M. Schloesing, qui m'a fait part de plusieurs réflexions touchant notamment aux investissements, à l'emploi et à la concurrence dans l'industrie, avant d'aborder un certain nombre d'autres problèmes, concernant en particulier l'énergie.

Je comprends ses préoccupations en ce qui concerne l'investissement. Je l'ai déclaré hier soir dans mon exposé. Mais il faut tout de même constater, au vu des variations enregistrées entre différents pays de 1974 à 1975, que c'est la France qui a le moins ralenti l'effort d'investissements.

Cela a été le résultat de la politique économique de l'Etat, qui a consisté non seulement à accélérer les investissements des entreprises publiques — ce qui a eu des retombées sur les entreprises privées — mais aussi à consentir des prêts bonifiés pour les investissements des entreprises exportatrices ou pour les investissements productifs, à accorder des déductions fiscales à la fin de l'année dernière et une dotation supplémentaire de prêts du F.D.E.S. Certaines de ces mesures ont été prorogées en 1976 et le Gouvernement a mis en œuvre un plan pour les petites et moyennes industries, et celles-ci ont assez rapidement fait appel à ces facilités qui avaient été créées pour elles.

Bien sûr, le Gouvernement est pleinement conscient de la nécessité de favoriser le développement des investissements productifs dans l'industrie et, par conséquent, de restaurer autant que faire se pourra la structure financière et la capacité d'auto-financement des entreprises.

D'ailleurs, le plan de lutte contre l'inflation présenté par M. le Premier ministre comporte des dispositions destinées à soutenir l'investissement dans des conditions qui ne soient pas inflationnistes : accélération des possibilités d'amortissement dégressif, prêts à long terme à des taux favorables aux entreprises exportatrices et aux petites et moyennes industries, augmentation des investissements des entreprises nationales, réévaluation partielle des bilans, autant de mesures qui devraient permettre une amélioration.

Cependant, si cela s'avérait nécessaire au cours des prochains mois, il faudrait vraisemblablement que d'autres mesures interviennent pour soutenir l'investissement.

Pour ce qui est de l'emploi, il est vrai que depuis deux ans la contribution du secteur industriel a été faible. En 1974 et en 1975, il y a même eu une certaine diminution de l'emploi industriel. Celle-ci a été partiellement rattrapée en 1976, mais l'effort demande à être très largement poursuivi.

En ce qui concerne le VII^e Plan, vous savez quels sont les objectifs. Nous travaillerons à obtenir au cours de la durée de ce plan la création nette de 200 000 à 250 000 emplois dans l'industrie. Je précise, en réponse à une remarque faite hier, qu'il s'agit bien d'un solde net.

La constitution d'un certain nombre d'entreprises qui se regroupent et qui disposent sur le marché d'une situation d'exclusivité ne va-t-elle pas à l'encontre de la politique de concurrence que le Gouvernement entend mener ? Cette question m'a été posée hier soir.

Je voudrais être clair sur ce sujet. Les mesures prises par le Gouvernement et la politique industrielle que je mène tendent à développer le plus largement possible la concurrence. Encore faut-il que les conditions de la concurrence soient réunies sur le plan international car nous ne devons pas envisager que le marché de la France.

Or, dans les secteurs de haute technicité, comme le nucléaire ou l'informatique, les entreprises doivent avoir une certaine dimension pour pénétrer sur les marchés extérieurs. Le marché français, à lui tout seul, ne permettrait pas à une entreprise de dimension suffisante de connaître un développement normal et d'amortir ses installations.

C'est pourquoi des regroupements sont effectués afin que les entreprises françaises soient désormais compétitives sur le plan international, ce qui n'est pas du tout contradictoire avec la politique de concurrence que nous souhaitons mener sur le plan intérieur.

Vous avez abordé, ainsi que M. Xavier Hamelin et d'autres orateurs, la question de notre équipement pour la production d'énergie hydro-électrique.

J'ai créé une commission, présidée par M. le sénateur Pintat, à laquelle appartenait, entre autres parlementaires, M. Xavier Hamelin. Cette commission a recensé certains projets déjà connus. Elle a procédé à une estimation de leur intérêt économique. Le Gouvernement tient essentiellement à poursuivre, partout où cela sera possible, l'équipement hydro-électrique de la France.

Certes, les sites les plus rentables économiquement ont déjà été équipés. Mais des possibilités s'ouvrent encore. Pour bien marquer l'intérêt qu'il portait aux conclusions de cette commission, le Gouvernement dès la fin des études, a autorisé Electricité de France et la Compagnie nationale du Rhône à investir 50 millions de plus pour accélérer la réalisation des aménagements qui sont en cours, pour engager l'ouvrage de Montézieu et pour approfondir les études relatives aux aménagements qui pourront être effectués dans les prochaines années.

En 1977, l'aménagement des chutes de Chotagne et d'Embrun sera entrepris. On peut en attendre une économie de 170 000 tonnes d'équivalent-pétrole par an.

Par ailleurs, des projets anciens font actuellement l'objet d'un réexamen approfondi en fonction des nouvelles données énergétiques. Cependant, je rappelle que le rapport de la commission Pintat avait estimé que les projets qui présentaient un intérêt ne pouvaient guère produire plus de deux à trois terawatts-heure par an.

En ce qui concerne le développement des énergies nouvelles le Gouvernement accomplit un effort considérable. On ne peut pas mesurer seulement l'ampleur de l'effort au volume des crédits. Dans l'état actuel des connaissances, pas seulement en France mais dans le monde, il y a une limite aux crédits que l'on peut engager avec une certaine efficacité. J'ai le sentiment, compte tenu des travaux réalisés par le délégué aux énergies nouvelles, que nous avons engagé des crédits aussi importants que nous pouvions le faire dans l'état actuel des connaissances scientifiques pour aller aussi vite que possible.

Sur le plan de la technologie, la France est en avance. Nous nous situons au deuxième rang mondial derrière les Etats-Unis. Si l'on regroupe les moyens de financement des énergies nouvelles, c'est une somme de 200 millions de francs qui est prévue pour l'année prochaine.

Je partage le souci que vous avez exprimé, ainsi que M. Daillet, de développer au maximum l'information dans le domaine nucléaire.

Dans un premier temps, le Gouvernement s'est efforcé de faire connaître tous les documents qui ne sont pas couverts par un secret militaire ou industriel afin que tous ceux qui sont intéressés par ces questions puissent disposer des documents nécessaires.

Dans un deuxième temps, nous essayons d'atteindre aussi largement que possible le public, de le familiariser avec les problèmes du nucléaire et de l'informer complètement.

En ce qui concerne la place respective des diverses sources d'énergie primaire, le conseil de planification, qui s'est penché sur cette question à deux reprises dans le courant de l'année dernière, a choisi comme horizon l'année 1985.

Nous ferons tout pour respecter les objectifs volontaristes que nous avons fixés, à savoir la diminution de nos importations de pétrole, le développement de l'énergie nucléaire, le recours plus important au gaz, le maintien en volume de la consommation de charbon.

Monsieur Schloesig, je crois avoir ainsi fait le tour des principales questions que vous avez abordées. Nous reviendrons plus en détail dans l'avenir sur celles que vous souhaiteriez approfondir.

M. Mesmin a bien voulu exprimer sa satisfaction devant la présentation du budget de la recherche qui s'accompagne de documents annexes. Il a constaté que l'effort de la recherche en France, après une forte progression au début des années 60 et une décroissance à partir de 1968, connaissait depuis deux ans un essor nouveau et que dans des budgets de conjoncture difficile, comme celui de l'année prochaine, ce secteur était protégé.

M. Mesmin s'est toutefois demandé si certains crédits qui figurent dans l'enveloppe « recherche » n'étaient pas plutôt des crédits industriels. Il a cité à ce propos l'informatique. Nous nous en sommes entretenus et je voudrais maintenant lui donner les précisions qui, me semble-t-il, démontreront clairement que ces crédits sont bien des crédits destinés à la recherche.

En effet, s'il existe un secteur de pointe, qui nécessite des recherches permanentes, c'est bien celui de l'électronique et de l'informatique. Pour les grandes entreprises de l'informatique,

le renouvellement d'une gamme prend à peu près cinq ans. L'entreprise qui n'assurerait pas ce renouvellement disparaîtrait très vite.

Or précisément l'aide que le Gouvernement a accordée pour une période transitoire à la nouvelle société française de l'informatique C.I.I. Honeywell-Bull, créée sur le territoire français, à majorité française, avec des dirigeants français, tendait à lui permettre d'accroître sa recherche et d'élaborer des gammes nouvelles.

Il est admis qu'une telle entreprise peut consacrer environ 10 p. 100 de son chiffre d'affaires par an à ce double objectif. Le chiffre d'affaires de la société française qui devait être en 1974 de l'ordre de 2,5 milliards de francs ne permettait évidemment pas de faire les efforts de recherche et de développement nécessités par la création d'une gamme nouvelle, car le budget de recherche correspondant est lui-même de 2,5 milliards de francs environ.

C'est la raison pour laquelle, de façon dégressive et pendant quatre ans, les pouvoirs publics apportent à la nouvelle société une aide destinée à lui permettre de procéder à son effort de recherche et de développement. Ces crédits doivent être intégrés dans l'enveloppe « recherche ». Je pense que M. Mesmin en conviendra.

M. Mesmin a exprimé, à juste titre, sa satisfaction de voir individualiser l'institut de recherche fondamentale à l'intérieur du commissariat à l'énergie atomique, ce qui permettra de mieux voir l'effort de recherche fait par celui-ci.

Il s'est aussi fait l'écho — et je reviens ainsi à l'informatique — de certaines inquiétudes au sujet de l'usine de Toulouse de la C.I.I.

En 1974, cette usine, comme les autres usines de l'informatique française, tournait approximativement à la moitié de ses capacités.

Or, pour maintenir l'emploi dans ce secteur de l'informatique, il fallait, bien entendu, accroître le chiffre d'affaires des entreprises. C'est ce qui a été fait avec la création de C.I.I. Honeywell-Bull et avec le plan de croissance établi pour la filiale de la C.I.I. qui se consacre à la mini-informatique.

Nous escomptons un doublement en quatre ans du chiffre d'affaires de la grande informatique et un triplement de celui de la petite informatique.

Pourtant, quelque ambitieux que soient ces projets, ils ne suffiront pas à maintenir et, à plus forte raison, à développer, l'emploi dans ce secteur. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont demandé à Thomson — et ils ont passé un contrat avec cette société — de mettre au point l'installation, à Toulouse, d'activités électroniques liées à l'informatique qui permettent de maintenir, voire de développer l'emploi.

L'effort qui est fait à cet égard par les pouvoirs publics est très important. D'ores et déjà, le groupe Thomson s'est engagé à ne pas procéder à des licenciements collectifs jusqu'au milieu de l'année 1977. Mais cela ne veut pas dire qu'il licenciera ensuite. Il recherche actuellement les diverses productions voisines de l'informatique qui pourraient se substituer progressivement à elle pour partie.

En outre, Toulouse est considérée comme l'un des trois pôles régionaux de l'informatique française et elle bénéficie à ce titre des dispositions favorisant la décentralisation des entreprises. Une société d'informatique a déjà fait connaître son intention de s'implanter dans cette ville.

Enfin, monsieur Mesmin, sans vouloir reprendre tous les points que vous avez soulevés, je reviendrai sur celui, qui est très important, de l'utilisation de la chaleur, dont M. Schwartz et M. Hamelin ont également traité. Vous savez que j'ai créé une commission présidée par M. Leroy, dont M. Schloesig a fait également partie et à laquelle vous avez bien voulu apporter un concours très actif.

Cette commission dont les membres étaient des parlementaires, des responsables du secteur énergétique et des spécialistes des travaux publics, a maintenant déposé ses conclusions. Il en ressort qu'il y a sans aucun doute un intérêt national à la récupération de la chaleur. Un marché existe. Il est donc nécessaire de procéder à des études cas par cas.

Cette commission m'a proposé des solutions que je retiendrai volontiers, notamment une étude d'ingénierie pour des cas particuliers, comme à Bugey et au Pélerin, afin d'examiner, en cas de proximité de centres urbains, dans quelle mesure on peut procéder à des récupérations de chaleur et à des raccordements au réseau urbain. Ces études seront financées par des crédits qui proviendront à la fois du ministère de la qualité de la vie et de l'agence pour les économies d'énergie.

Je retiens aussi la suggestion de créer au niveau local une structure qui associerait les collectivités locales, Electricité de France et des chauffagistes par exemple, pour développer et gérer des réseaux.

Bien entendu, il faudra envisager pour l'avenir la possibilité de débouchés en prévoyant peut-être des possibilités d'obligation de raccordement. Nous verrons cela le moment venu, mais je puis vous dire dès maintenant qu'il y a, dans ce domaine, de la part des pouvoirs publics, une volonté très nette d'aller de l'avant.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie et de la recherche. M. Julien Schwartz a constaté — et je l'en remercie — les priorités qui avaient été définies par le Gouvernement, la cohérence des actions qui étaient présentées dans le budget et il m'a demandé essentiellement deux précisions. Ma réponse s'adresse également à Mme Fritsch.

Je me suis exprimé récemment à Metz lorsque les premières études ont été faites en ce qui concerne la Lorraine. Des décisions ont été prises très rapidement qui se sont traduites de façon positive pour Sainte-Fontaine, Simon, Wendel, Merlebach.

Pour le bassin de la Houve, des études complémentaires devaient être réalisées. Elles sont maintenant terminées et m'ont été remises. La décision du Gouvernement n'est pas prise, mais les études que j'ai reçues m'ont permis de lui proposer des travaux destinés à prolonger éventuellement jusqu'en 1985 les activités du siège de la Houve. Le Gouvernement fera connaître sa décision, dans les jours prochains.

Et ce qui concerne l'informatique, M. Schwartz m'a demandé où en était l'état des ventes de la nouvelle compagnie C. I. I. - Honeywell - Bull, et où en était l'étude et le développement des produits nouveaux. Il s'est aussi interrogé sur leur compatibilité avec les produits actuellement sur le marché.

Je ne suis pas en mesure de fournir des chiffres précis à ce sujet, mais il est de fait que les commandes et les livraisons du premier trimestre ont été sensiblement inférieures aux prévisions. En effet, la société n'a été juridiquement constituée que le 30 juin 1976, ce qui a ralenti les opérations. Cependant, ce retard est sur le point d'être résorbé, et j'ai bon espoir que les prévisions pour le premier exercice seront respectées. J'ajoute que, en tout état de cause, la subvention compensatoire d'un exercice est compensée par un reversement si les commandes excèdent les prévisions au cours de l'exercice suivant. C'est donc sur l'ensemble des quatre exercices qu'il faudra apprécier les résultats.

Je lui précise par ailleurs que le développement de la ligne se poursuit comme il a été annoncé par la compagnie avec la compatibilité souhaitable.

Des propos de M. Buron je retiendrai particulièrement deux observations.

Il estime que la recherche doit être menée au niveau international chaque fois que cela est possible. C'est effectivement ce que nous faisons en ce qui concerne la fusion thermonucléaire contrôlée.

Par ailleurs, il a souhaité l'organisation d'un débat sur la recherche, et je lui indique que le Gouvernement s'y prêtera bien volontiers.

M. Barthe, comme l'an dernier, a critiqué un budget qui a cependant été approuvé par la commission de la production et des échanges. Si les chiffres changent, M. Barthe, lui, tient toujours le même langage.

Il me semble pourtant que la recherche fondamentale a été soigneusement protégée. Cela apparaît d'ailleurs clairement à l'examen du projet de budget. Quant aux allocations de recherche, elles ne se substituent pas à un régime antérieur équivalent, comme il veut le faire croire. En effet, leur montant est quatre fois supérieur et elles s'étaient maintenant sur deux ans, au lieu d'un an précédemment.

J'en viens maintenant à l'important problème posé par l'industrie textile, problème qui a été évoqué notamment par MM. Hamelin, Dhinnin et Boyer.

Le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés que rencontre actuellement l'industrie textile française. Le Premier ministre a d'ailleurs exprimé la volonté du Gouvernement de maintenir cette industrie.

A cet effet, notre politique s'oriente dans trois directions.

Il faut d'abord prendre la mesure du contexte international ; nous devons en effet nous protéger contre des importations qui s'effectueraient dans des conditions anormales. C'est pourquoi,

ainsi que je l'ai indiqué hier soir, le Gouvernement se propose, lors des prochaines négociations au G. A. T. T., de demander un renforcement des mesures de contrôle à l'importation.

Ensuite, nous devons moderniser et restructurer notre industrie textile. A cet égard, je confirme que les pouvoirs publics sont prêts à aider cette industrie, qui dispose en outre d'une organisation professionnelle, le Centre interprofessionnel de restructuration de l'industrie textile, dont les moyens sont importants. Les pouvoirs publics et le C. I. R. I. s'efforceront donc de mener à bien cette action de modernisation.

Enfin, il convient d'assurer la concertation entre les clients — les grandes centrales d'achat notamment — et les industriels. C'est ce que je me suis efforcé de faire au sein de mon ministère, de façon à parvenir à des accords qui donnent des assurances aux producteurs et permettent aux industriels français de développer de nouvelles productions.

MM. Roger, Roneaute, Hugué et André Billoux se sont plus particulièrement préoccupés de l'avenir du charbon en France.

A cet égard, le Gouvernement a marqué sa volonté de maintenir la consommation charbonnière dans les prochaines années, puisqu'il s'est fixé comme objectif le maintien du niveau actuel pour 1985, alors que la consommation se trouvait en régression. Le Gouvernement a lancé un plan charbonnier, lequel s'est traduit par une diminution du ralentissement de l'activité observé depuis plusieurs années.

Mais comment peut-on prétendre à la tribune de l'Assemblée, comme l'ont fait notamment MM. Roger et Roucaute, que le Gouvernement a la volonté de ne pas utiliser le charbon français ? Quel gouvernement n'utiliserait pas toutes les ressources nationales, surtout dans la conjoncture actuelle ?

Cependant, on ne peut ignorer les impératifs de compétitivité et de sécurité.

Certains de nos gisements s'épuisent et sont difficiles à exploiter. Lorsqu'on compare les rendements des bassins de Lorraine, du Nord et du Centre-Midi, on constate déjà des différences, le rendement en Lorraine étant nettement supérieur à celui des autres bassins. Mais, lorsqu'on compare ces rendements avec ceux qui sont obtenus dans des pays possédant des exploitations à ciel ouvert — certains pays de l'Est, par exemple — on s'aperçoit que les rendements y sont jusqu'à dix fois supérieurs à ce qu'ils sont chez nous.

Cela explique que le coût d'extraction du charbon français dépasse parfois de 50 p. 100 le prix du charbon importé. Les conditions de rentabilité sont donc extrêmement défavorables. Or il est nécessaire que les entreprises qui utilisent ce charbon soient placées dans des conditions compétitives.

Et qu'on ne dise pas que le Gouvernement français ne fait aucun effort en faveur des houillères, alors que la subvention qui leur sera versée sera au minimum de 2,5 milliards de francs en 1977 ! De grâce, qu'on cesse de faire état à la tribune de l'Assemblée nationale de situations qui n'ont rien à voir avec la réalité !

M. Billoux s'est exprimé d'une façon beaucoup plus modérée en ce qui concerne les achats de charbon par E. D. F.

Electricité de France a dû faire face, en 1976, aux conséquences d'une sécheresse tout à fait inhabituelle. C'est la raison pour laquelle elle a été amenée à augmenter ses achats, aussi bien de charbon d'importation que de charbon produit par les houillères nationales. Celles-ci ont pu écouler auprès d'Electricité de France toutes les quantités disponibles, à des prix sensiblement supérieurs à ceux des charbons d'importation, et, dans le même temps, les centrales minières ont été très largement mises à contribution.

M. Labarrère estime que je réponds à côté des questions qu'il pose. Encore faudrait-il qu'il me posât des questions ! Il a en effet évoqué, dans un véritable tourbillon, le pouvoir des élus locaux, les promesses faites à Pau aux petites et moyennes entreprises, la France sous-traitante de l'étranger, la société Dassault, un débat tronqué, une grève dans la métrologie, notre volonté de développer le chômage et la situation dans mon ministère.

J'ai eu, je l'avoue, quelque mal à retrouver un fil directeur dans ce tourbillon.

M. André Labarrère. Je peux vous donner des explications !

M. le ministre de l'Industrie et de la recherche. J'essaierai malgré tout, sur un certain nombre de points, non pas de lui apporter des réponses puisqu'il ne semble guère avoir posé de questions, mais de lui exposer des faits, et j'espère qu'il en tirera bénéfice.

M. Labarrère estime que la France devient un sous-traitant de l'étranger, notamment dans le domaine du nucléaire et de l'informatique. Mais ne s'est guère expliqué sur ce point.

M. Xavier Hamelin. Ce serait difficile !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. C'est un bon cliché, mais il ne correspond nullement à la réalité.

Monsieur Labarrère, appelez-vous le rachat par la France des trois quarts de la participation d'une société étrangère dans Framatome une vente à l'étranger ? Vous auriez alors une curieuse conception du rachat et de la vente ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Et si nous sommes sous la domination de l'étranger comment se fait-il que lorsque cette société soumissionne sur des marchés internationaux où sont représentés tous les grands de l'industrie mondiale du nucléaire, y compris les Américains, elle puisse l'emporter contre ces sociétés étrangères ? Ne s'agit-il pas là de la plus grande manifestation de sa liberté ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. Elle est placée sous contrôle belge.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Labarrère, vous m'avez attaqué également sur un certain nombre d'autres sujets, et en particulier sur les commandes publiques aux petites et moyennes industries. Alors, de deux choses l'une : ou vous m'écoutez mal ou vous ne retenez pas les informations que je vous donne au cours de mes exposés.

M. Antoine Gissinger. C'est un mauvais élève !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Les petites et moyennes industries obtiennent actuellement environ 30 p. 100 des marchés publics. Lorsque j'ai présenté le programme arrêté par le Gouvernement en ce qui concerne ces industries, j'ai indiqué que l'on prévoyait la mise en place, pour le 1^{er} juillet 1977, d'un système comprenant la suppression de tous les obstacles empêchant les petites et moyennes industries d'accéder, en raison de leur taille limitée, aux marchés publics, la fixation de proportions minimales des marchés publics réservées aux petites et moyennes entreprises et l'institution d'une procédure de paiement direct pour les petites et moyennes industries en cas de retard de paiement concernant un marché public.

J'ai bien précisé, dès l'annonce de ces mesures, qu'elles interviendraient au 1^{er} juillet 1977. Or vous me demandez maintenant si le système est déjà en place. Je vous réponds que non, et je souhaiterais qu'après m'avoir soigneusement écouté vous ne me posiez pas à nouveau la même question avant le 1^{er} juillet 1977.

Vous avez aussi prétendu que les crédits de formation étaient, dans mon ministère, pratiquement réservés aux fonctionnaires de la catégorie A.

Faites-vous communiquer des documents, monsieur Labarrère. Vous constaterez alors que le pourcentage de bénéficiaires des actions de formation est analogue, avec 40 p. 100 de l'effectif dans les catégories A et les catégories B, C et D. En dépit de vos signes de dénégation, je peux vous affirmer que votre information est mauvaise, sans doute parce que vous l'avez puisée à de mauvaises sources. Je vous offre les miennes qui, elles, croyez-moi, sont bonnes. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Vous estimez aussi que le Gouvernement n'a aucune volonté d'aider les petites et moyennes entreprises. Et, évoquant les grandes entreprises, vous m'avez comparé au propriétaire d'un hypermarché qui prétendrait aider les petites boutiques.

Or, monsieur Labarrère, vous avez dépeint ainsi très exactement ce qui se passerait si, par malheur, vous et vos amis arriviez au pouvoir. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) En effet, vous vous proposez de nationaliser toutes les grandes industries françaises ; vous en deviendriez donc propriétaire, ce qui n'est pas notre cas. Dès lors, à qui ferez-vous croire que, devenu propriétaire des plus grandes sociétés industrielles, vous défendriez les petites et moyennes entreprises ?

Je vous remercie d'avoir choisi cette image. Vous vous êtes simplement trompé en ce qui concerne ceux auxquels ils convenait de l'appliquer. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

La taxe professionnelle a suscité plusieurs questions, notamment de MM. Masson, Boyer et Hamelin.

M. le ministre délégué à l'économie et aux finances s'est déjà expliqué sur cette taxe professionnelle, et je ne puis que confirmer ce qu'il a déclaré au sujet des dégrèvements et des délais de paiement qui pourraient être accordés. M. le ministre délégué a également évoqué les études en cours et l'éventualité, si ces études en démontraient la nécessité, de proposer au Parlement de nouvelles mesures.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. J'indique à M. Boyer que je recevrai très volontiers le groupe du textile pour lequel il m'a présenté une demande d'audience.

M. André-Georges Voisin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je vous en prie, monsieur Voisin.

M. le président. La parole est à M. Voisin, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. André-Georges Voisin. Je vous poserais une simple question, monsieur le ministre.

J'aimerais en effet savoir si les pertes de recettes qui résulteraient des dégrèvements envisagés en ce qui concerne la taxe professionnelle seront supportées par les communes ou par l'Etat.

M. Antoine Gissinger. Excellente question !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Cette question, monsieur Voisin, n'est pas de mon ressort. (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Je vous ai confirmé les propos qui avaient été tenus par le ministre de l'économie et des finances, et c'est donc à lui que je souhaite que vous posiez cette question.

M. André Labarrère. Il y répond dans *Le Nouveau Journal* !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je ne peux répondre, ce qui n'étonnera personne, que sur les points qui intéressent mon ministère.

M. Bouilloche, qui m'a prévenu hier soir que, retenu dans sa circonscription, il ne pourrait pas être présent ce matin, ce que je comprends parfaitement, a repris le débat que nous poursuivons chaque année à l'occasion de la discussion du budget de la recherche.

En effet, M. Bouilloche tente de nier la progression de l'enveloppe recherche en prétendant qu'une grande partie des crédits qui y figurent ne concernent pas réellement la recherche. Cela lui permet évidemment d'affirmer ensuite qu'il n'y a pas de progression.

C'est un peu facile. En fait, le budget d'équipement de la recherche augmentera en 1977 de 15,9 p. 100. Les décisions prises par le conseil de planification sont donc effectivement appliquées.

Par ailleurs, pour prendre la juste mesure des autorisations de programme réservées à la recherche dans le secteur universitaire, il convient de faire la somme des autorisations de programme du C.N.R.S. et des universités. On s'aperçoit alors que leur progression est de 11 p. 100 et non de 4 p. 100 comme l'a dit M. Bouilloche.

A M. Gau, je répondrai que nous entendons poursuivre, en liaison avec le ministère de la coopération et celui de l'agriculture, une action d'envergure dans le secteur du papier, pour l'utilisation de nos ressources en bois et l'organisation du marché. Nous apporterons une aide sélective à l'investissement dans le sous-secteur des pâtes pour réduire notre dépendance et les pouvoirs publics sont prêts à apporter leur concours aux industriels qui présenteront les plans de modernisation nécessaires.

M. Darinot a parlé de l'usine de La Hague, qui est dans sa circonscription. En ce qui concerne la grève à laquelle il a fait allusion, le commissariat à l'énergie atomique a tenu compte des revendications qui lui étaient présentées, aussi bien dans le domaine des conditions de sécurité que dans celui des conditions de travail, et à l'heure actuelle cette grève a perdu tout fondement professionnel. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à M. Darinot lors d'une émission de télévision récente. Je le lui confirme aujourd'hui. Mais je veux aussi que les travailleurs de La Hague sachent qu'en s'exprimant comme il le fait, M. Darinot n'est pas leur défenseur.

MM. André-Georges Voisin et Xavier Hamelin. C'est exact !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Ce n'est pas en attaquant par tous les moyens le programme nucléaire français, en critiquant sans relâche ce programme qui est le résultat des efforts menés depuis 1945 par le commissariat à l'énergie atomique notamment, mais aussi par les industriels français, efforts qui se sont traduits pour la France par les résultats qu'on sait et par une compétitivité remarquable sur le marché international, ce n'est pas en essayant de saper cet effort qu'il aidera les travailleurs de La Hague !

M. Louis Mexandeau. Ce n'était pas le propos de M. Darinot !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. J'espère qu'il le comprendra. Je note d'ailleurs que M. Daillet lui a déjà hier soir très largement répondu. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Monsieur Depietri, je ne peux pas vous laisser attaquer comme vous l'avez fait le Gouvernement sur la sidérurgie française. Vous avez tenu à la tribune de l'Assemblée des propos inexacts et fantaisistes.

M. Antoine Gissingier. Comme d'habitude !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Il est inconcevable que de tels propos puissent être tenus devant la France, devant les travailleurs, et je me dois de les corriger.

Il n'est pas vrai, monsieur Depietri, que le gouvernement français veuille brader la sidérurgie française. Je vais en apporter la preuve.

Examinons d'abord l'effort accompli pour augmenter les capacités sidérurgiques de la France. Le V^e Plan prévoyait une production légèrement supérieure à vingt millions de tonnes ; en 1965, cette production atteignait les vingt millions de tonnes ; en 1970, elle avoisinait les 24 millions de tonnes et en 1974 elle était de 27 millions de tonnes. Fin 1974, début 1975, nous disposons d'une capacité de production de 30 à 32 millions de tonnes. Peut-on, dans ces conditions, parler de bradage ?

Voyons, maintenant, quelles ont été les importations d'acier. Elles ont connu un maximum historique de 7 800 000 tonnes, en raison de l'insuffisance de nos capacités productives. Depuis elles ont diminué, à la suite de la mise en route de Fos et de la montée en puissance de Dunkerque.

Si le solde de nos échanges dans la sidérurgie était déficitaire d'un demi-million de tonnes en 1973, il s'est redressé à plus 900 000 tonnes en 1974 et, malgré la crise, à plus de 1 250 000 tonnes en 1975.

Vous avez fait allusion à une affaire d'importation de tôle forte pour essayer de prouver que les industriels français passaient commande à l'étranger plutôt qu'en France. C'est encore inexact, monsieur Depietri, et vous le savez ! Si à un moment donné, les industriels ont dû commander à l'étranger, c'est parce que nous manquions de capacités. C'est d'ailleurs pour redresser cette situation que le Gouvernement a pris la décision de doubler la production de tôle forte à Dunkerque.

Alors, de grâce ! Ne prétendez pas que la France veut brader son industrie sidérurgique ce que, d'ailleurs, personne ne croira car il est clair, au contraire, qu'elle la défend. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. César Depietri. Parlez du chômage dans la sidérurgie !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je remercie M. Daillet de ses propos sur la politique de la France en matière d'industrie nucléaire. Je retiens sa proposition de développer l'information du public dans ce domaine.

Je remercie également M. Gantier de son large tour d'horizon sur la politique industrielle française. Il a bien cerné les secteurs sur lesquels il convient de faire porter maintenant nos efforts, après ceux qui ont été consentis au cours des deux dernières années. Nous parlerons, s'il le veut bien, de la fiscalité minière la semaine prochaine, à l'occasion de la discussion par l'Assemblée du projet de loi relatif au code minier. Je retiens également ses observations sur les économies d'énergie et sur les petites et moyennes entreprises.

J'ai déjà répondu sur le charbon et la sidérurgie ; mes réponses valent aussi pour M. Huguet.

M. Chambaz a, pour sa part, procédé à un véritable détournement de parole. Je pense d'ailleurs qu'il le sait.

M. Antoine Gissingier. Nous y sommes habitués !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je suis obligé de le relever.

J'ai dit que sans un renouvellement des équipes de chercheurs et une certaine mobilité, nous irions sans aucun doute vers une stagnation de la recherche. Le progrès s'accorde mal de l'habitude.

M. Antoine Gissingier. C'est juste !

M. Jacques Chambaz. Les textes feront foi !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. M. Chambaz m'aura bien compris.

En déclarant qu'il ne convenait pas de juxtaposer des équipes anciennes et des équipes nouvelles, mais qu'il fallait pousser à la mobilité, au renouvellement, au recrutement des chercheurs, je n'ai pas mis en accusation la communauté scientifique française ; au contraire, j'ai fait confiance à son imagination et à ses facultés de renouvellement, et c'est bien ainsi qu'elle l'entendra !

Affirmer à la tribune de l'Assemblée nationale qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne peut pas tout faire à la fois, qu'il doit définir des priorités et choisir certains créneaux, c'est faire entendre la voix du bon sens.

M. Marcel Rigout. Il y a vingt ans que vous êtes au pouvoir !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Qu'un représentant du groupe communiste déclare que s'il était au pouvoir tout deviendrait prioritaire ne me surprend pas. Mais cela ne me paraît pas être de bon sens ! (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

A M. Chevènement enfin, je répondrai que je me suis déjà expliqué sur l'effort qui a été accompli par les pouvoirs publics en faveur de Lip dans le passé. Cet effort a été très important. L'Assemblée le connaît.

Le plan horloger a été mis en place en concertation entre les pouvoirs publics et la profession horlogère tout entière, à la satisfaction de cette dernière. Il commence actuellement à porter ses fruits. Trois groupements industriels ont été constitués. D'autre part, le Gouvernement a retenu parmi les priorités le développement des composants électroniques. Cela touchera aussi l'industrie horlogère. Un groupe de réflexion sur les composants électroniques a été constitué entre mon ministère, celui de la défense et le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications. Il rendra ses conclusions au début de l'année prochaine ; le Gouvernement et le Parlement seront, naturellement, appelés à apprécier quelles suites il convient de leur donner.

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous répondez à côté de la question, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Mesdames, messieurs les députés, je crois avoir répondu aussi complètement que possible aux questions qui ont été posées par tous les orateurs.

Quelles que soient les critiques que les uns et les autres ont pu porter, il demeure que la politique de recherche menée par le Gouvernement correspond bien aux orientations fixées par le Président de la République lors des conseils de recherche, que la politique industrielle commence maintenant à porter ses fruits et que la politique énergétique se poursuit conformément aux prévisions.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'adopter le budget que j'ai eu l'honneur de présenter devant vous. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. César Depietri. Monsieur le ministre, vous n'avez pas dit un mot sur les menaces de licenciement dans la sidérurgie !

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Industrie et recherche ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 93 730 878 francs ;

« Titre IV : 1 015 474 453 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 39 289 000 francs ;

« Crédits de paiement : 22 338 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 5 512 645 000 francs ;

« Crédits de paiement : 4 618 653 000 francs. »

M. Maurice Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Schloesing ont présenté un amendement n° 143 ainsi rédigé :

« Au titre III de l'état B, réduire les crédits de 806 505 francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Cet amendement est un simple texte de régularisation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Le Gouvernement est d'accord.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 143.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 143. (Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Sur le titre V, la parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le ministre, vous avez oublié, dans votre long exposé, une question importante que M. Labarrère avait évoquée : la situation de l'industrie de la machine-outil.

Cette omission me surprend à plus d'un titre : d'abord parce que l'industrie de la machine-outil constitue l'une des pièces maîtresses de la technologie moderne, ensuite parce que ce secteur connaît actuellement une crise profonde, enfin parce que dans le département dont vous êtes, au moins pour quelque temps encore, l'élu, deux usines sont au bord de la fermeture. L'une est l'usine Ernaut-Somua à Lisieux, qui vient de licencier 103 ouvriers ; l'autre est l'usine de la SPEMO, à Caen, qui a déposé son bilan à la fin de la semaine dernière.

C'est une question importante, qui intéresse un secteur vital pour l'indépendance nationale que le Gouvernement prétend vouloir défendre.

Lorsque nous produisons une machine-outil, l'Allemagne fédérale en produit cinq, et elle en vend huit lorsque nous en vendons une. Plus de la moitié des machines-outils, c'est-à-dire les machines qui fabriquent les machines, est importée.

Vous aviez annoncé en janvier dernier un énième plan de sauvetage de la machine-outil. Or qu'en est-il ? Nous constatons que rien ou presque n'a été fait. Dans ce secteur, cependant, la concentration n'est pas la panacée, en raison de la souplesse d'évolution du marché et de la technologie elle-même.

M. Xavier Hamelin. Nous avons déjà parlé de cela hier soir. Ne recommencez pas le débat !

M. Louis Mexandeau. Nos prix ne sont pas supérieurs aux prix étrangers. Alors, je me demande, monsieur le ministre, s'il ne s'agit pas pour vous — je crois d'ailleurs que vous l'avez exprimé — de faire de la répartition à la dimension internationale, c'est-à-dire, en fin de compte, de laisser l'essentiel du marché aux producteurs étrangers. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Je me demande si votre plan n'est pas un plan de résignation. Vous avez même exprimé ce point de vue tout à l'heure en disant qu'il fallait se contenter de quelques créneaux. Précisément, une usine comme Ernaut-Somua fabrique des machines

à commande numérique qui sont parmi les plus sophistiquées et qui trouveraient des débouchés. Or le carnet de commandes est vide et on licencie.

Hier matin, j'étais avec les travailleurs de la SPEMO, dont l'usine est implantée dans le canton dont je suis conseiller général.

M. Pierre Buron. Vous auriez dû être ici !

M. Louis Mexandeau. Ce sont des travailleurs abandonnés ! Ils sont abandonnés par leur directeur, sinon par leurs cadres. Nous voudrions savoir si, à l'échelon national, l'industrie de la machine-outil n'est pas, de la même façon, abandonnée par le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Roger Roucaute. Et la majorité s'en réjouit encore !

M. Pierre Buron. Quel verbiage !

M. Antoine Gissingier. Ils démolissent tout !

M. Xavier Hamelin. Et après ils viennent pleurer !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, je n'avais pas noté cette question parmi celles que m'avait posées M. Labarrère. Mais il faut dire qu'elles étaient embrouillées.

La confusion que j'avais notée dans son exposé, je la retrouve dans l'utilisation du terme « créneaux ». J'ai parlé tout à l'heure de créneaux pour la recherche mais il ne faut pas l'étendre à tout propos, et mêler les problèmes de l'industrie à ceux des priorités scientifiques.

M. Xavier Hamelin. Mais bien sûr !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Quoi qu'il en soit, comme le but de votre intervention est évident aux yeux de tous, cela n'a, de toute façon, pas beaucoup d'importance ! (Très bien ! sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

A propos de la machine-outil, je n'ai pas parlé de plan de sauvetage. Je n'ai jamais prononcé ces mots-là. Relisez-moi avant de me prêter de tels propos. Essayez de savoir quels ont été les plans mis au point par le Gouvernement avant de les critiquer systématiquement et en improvisant. Il faudrait l'étudier, ce plan de la machine-outil. Vous ne l'avez même pas lu !

M. Louis Mexandeau. Je l'ai parfaitement lu !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Il ne suffit pas de l'avoir sur son bureau. Etudiez-le, et vous verrez que ce n'est pas un plan de sauvetage.

Quelles mesures prévues dans ce plan ont déjà été mises en place par le Gouvernement ? Un triplement de l'aide au développement — c'est important — de façon à permettre le développement d'outils nouveaux, une nouvelle procédure de mise à l'essai chez les industriels utilisateurs, notamment dans les petites et moyennes entreprises, et pour les machines à commande numérique, de manière qu'ils aient la possibilité d'essayer un matériel que, sans cela, ils n'achèteraient pas ; un développement de notre parc et de notre production de machines-outils à commande numérique. Il est prévu également un effort des pouvoirs publics pour la passation de contrats ou d'accords — des demandes ont déjà été déposées par des industriels — et pour la recherche de pôles de restructuration.

Il appartient aux industriels de faire des efforts et des propositions dans ce domaine, mais les pouvoirs publics y contribuent très largement.

Il est vrai que la crise générale s'est traduite par le ralentissement des investissements en machines-outils et que c'est ce secteur où la reprise se fait sentir en dernier. Il est vrai, aussi, que nous avons à faire face, dans ce domaine, à une concurrence très difficile, par exemple de machines-outils en provenance des pays de l'Est où la formation des coûts, comme vous le savez, n'est pas du tout la même que chez nous ; nous nous sommes donc trouvés en présence de concurrents très sérieux.

Mais le plan du Gouvernement est en cours et ceux qui défendent les travailleurs auxquels vous faisiez allusion tout à l'heure, ce sont le Gouvernement et la majorité qui le soutient et qui applique ces plans, et pas ceux qui, comme vous, se contentent au hasard de quelque intervention, de critiquer systématiquement tout ce qui est fait. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI, la parole est M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Monsieur le ministre, au titre VI de votre projet de budget figurent des crédits en faveur de l'adaptation des structures industrielles.

A cet égard, la nuit dernière, mon collègue M. Gau vous a exposé les difficultés auxquelles se heurte l'industrie papetière. Dans ce secteur de production connexe, il m'a été donné à moi aussi d'appeler votre attention sur les problèmes que connaissent deux papeteries, Bolloré à Odeï et Cascadec dans le Finistère. La société Bolloré, qui emploie 947 personnes, vient d'annoncer la suppression de 200 emplois.

La cause d'une telle situation semble résider dans la faveur que trouve auprès des utilisateurs industriels le film de polypropylène qui supplante progressivement la production antérieure et traditionnelle du papier pour condensateur.

M. Xavier Hamelin. Mais on en a déjà parlé!

M. Jean Delaneau. Posez une question au Gouvernement cet après-midi!

M. Louis Le Pensec. Une réorganisation en fonction de la production de polypropylène implique des investissements pour l'achat de machines dont le coût unitaire atteint environ 45 millions de francs.

Pour l'instant, en dépit de mesures draconiennes prises par la direction en ce qui concerne les effectifs et les coûts de structure, il n'apparaît pas que le plan présenté soit susceptible de dégager les moyens de financer de tels investissements.

M. Antoine Gissingier. Vous pleurez maintenant?

M. Louis Le Pensec. A l'égard des diverses questions qui vous ont été posées au sujet des papeteries Bolloré et des mesures envisagées par votre ministère pour y remédier, vous avez marqué une grande discrétion, pour ne pas dire plus. Doit-on conclure qu'une telle évolution, inscrite dans les faits, dans le domaine du papier pour condensateur a pris de court vos services? Ou bien votre ministère serait-il désarmé devant une détérioration industrielle aussi brutale?

Vous avez mentionné les actions qu'entend mener le ministère de l'industrie et de la recherche en faveur de l'adaptation des structures industrielles. Les moyens de financement sont inscrits au titre VI de votre projet de budget. La situation des papeteries Bolloré ne justifie-t-elle pas l'intervention de l'Etat?

L'ampleur de la crise de l'industrie papetière dans notre pays est connue. Elle ne devrait pas nous conduire à renoncer à donner à la France les moyens d'une politique papetière qui ne serait plus sous tutelle. Nous souhaitons vous entendre préciser que ce type de production n'est pas condamné. Envisagez-vous, ainsi que l'a demandé M. Gau, la mise en œuvre d'un « plan papier »? Dans une telle hypothèse, quelle place pourrions-nous tenir les papeteries Bolloré par rapport aux autres grands groupes, eux aussi en difficulté?

En conclusion, dans la région industriellement sinistrée à laquelle j'ai fait allusion, l'exigence de conduire une intense politique d'adaptation converge avec la nécessité de maintenir le niveau de l'emploi, au nom d'une politique bien comprise de l'aménagement du territoire, que nous attendons d'ailleurs toujours.

Les travailleurs des papeteries Bolloré demandent au Gouvernement de briser un pesant silence qui contribue à consolider dans ce domaine les hypothèses les plus pessimistes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, je ne peux pas, dans le cadre de la discussion budgétaire, donner en détail des explications sur chaque entreprise particulière.

En ce qui concerne l'industrie papetière, j'ai déjà répondu à votre collègue M. Gau. S'agissant de la question précise que

vous venez de me poser, je fournirai une réponse écrite à M. Bécam, qui m'a posé une question semblable et à vous-même, dans les jours qui viennent.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.
(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

(Suite.)

Services généraux (suite) : services divers. —

Journaux officiels. — Secrétariat général de la défense nationale. — Conseil économique et social.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre :

- I. — Services généraux : services divers ;
- II. — Journaux officiels ;
- III. — Secrétariat général de la défense nationale ;
- IV. — Conseil économique et social.

La parole est à M. Ribadeau Dumas, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services divers et le secrétariat général de la défense nationale.

M. Roger Ribadeau Dumas, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, mes chers collègues, le fascicule des services généraux du Premier ministre regroupe diverses dotations. Nous examinerons plus particulièrement les crédits de la direction de la documentation française, du Médiateur et du secrétariat général de la défense nationale.

La documentation française est devenue la direction de la documentation française en vertu d'un décret du 6 février 1976 qui redéfinit ses attributions en insistant tout particulièrement sur sa mission de coordination interministérielle et sur son rôle dans le domaine de la documentation française.

La modernisation des moyens techniques de la direction s'est exercée dans le domaine de l'édition, de la documentation et de la gestion.

En matière d'édition, des expériences sont en cours pour l'utilisation de moyens d'impression modernes et notamment de la photocomposition.

C'est dans le domaine de la documentation que la transformation des méthodes et des moyens a été la plus importante.

Depuis le début de 1976, la documentation française utilise, deux heures par jour, un Ibis 80 du ministère de la justice. Les études de documentation assistée par l'informatique se sont poursuivies. Elles devraient conduire à la constitution, en collaboration avec de nombreux organismes, d'une banque d'information sur des questions politiques et d'actualité.

En outre, pour assurer la sécurité de ses dossiers documentaires qui comprennent plus de 3 500 000 pièces, pour en réduire le volume et faciliter la recherche, la documentation française a fait entreprendre, au cours du premier trimestre 1976, une étude de miniaturisation qui devrait entraîner d'importantes mutations dans les méthodes de consultation.

Enfin, dans le domaine de la gestion, un ordinateur 32 K a été mis en service. Il assure, notamment, la facturation automatique, la tenue des stocks et l'impression des catalogues.

La documentation française dispose, en plus du produit de ses ventes, qui lui est réaffecté par voie de rétablissement de crédit — 16 284 753 francs en 1975 — des crédits inscrits au chapitre 37-01 des services généraux du Premier ministre.

Pour 1977, les crédits demandés s'élèvent à 4 784 362 francs. Ils diminuent de 4,44 p. 100 par rapport à 1976. Mais cette diminution n'est qu'apparente ; elle est la conséquence du virement au chapitre de personnels 31-02 des crédits de rémunération des personnels vacataires et des agents sous contrat.

Si l'on fait abstraction de cette mesure d'ordre, les crédits de la documentation française s'accroissent de 2 p. 100 par rapport à 1976, alors qu'ils avaient augmenté de 10 p. 100 en 1976.

En 1976, l'action du Médiateur a connu un développement régulier.

Quantitativement, le nombre des affaires traitées, qui avait doublé entre 1974 et 1975, a très faiblement progressé entre 1975 et 1976. Pour les sept premiers mois de ces deux années, le nombre des réclamations est, en effet, passé de 2 110 à 2 180. Il semble que l'activité du Médiateur ait atteint un rythme de croisière.

Qualitativement, le Médiateur s'est efforcé d'affirmer son action par l'utilisation de plus en plus poussée des divers pouvoirs qui lui ont été accordés par la loi — convocations, communications de dossiers, enquêtes sur place, par exemple — exigeant un examen plus approfondi de chaque réclamation.

De surcroît, le Médiateur s'est attaché à développer son action de promoteur de réformes en tentant de dépasser la recherche de réformes de procédure, pour s'élever au niveau des principes. Le Médiateur aspire, si le Parlement y consent, à dépasser son rôle d'intercesseur pour constituer un ferment de réforme administrative.

Pour faire face à ce supplément d'activité, trois collaborateurs supplémentaires ont été recrutés dans le cadre des nouvelles structures mises en place à la fin de 1975.

Les crédits du Médiateur, inscrits au chapitre 37-05 des services généraux du Premier ministre, s'élèvent à 2 839 020 francs pour 1977. Ils progressent de 21,3 p. 100 par rapport à 1976, soit une augmentation sensiblement plus importante que l'an passé, où la progression avait été de 7 p. 100.

Pour 1977, l'augmentation de la dotation est justifiée par des ajustements nécessaires de salaires et par l'accroissement prévisible du coût du loyer des locaux du Médiateur.

Administration de mission, le secrétariat général de la défense nationale tire son importance moins des crédits qui lui sont attribués que du rôle qui est le sien au sein de notre politique de défense.

Avec 31 854 512 francs en 1977, son budget sera, en effet, le plus faible parmi les services du Premier ministre.

Le titre III, qui passe de 11,7 à 14,9 millions de francs, connaîtra une progression de 12,75 p. 100, résultante d'une progression non négligeable des rémunérations, charges sociales et dépenses liées au fonctionnement des services, égale à plus de 13 p. 100 et à un recul de plus de 66 p. 100 des crédits affectés aux travaux immobiliers.

Les crédits de paiement inscrits au titre V connaîtront une chute de 9,06 p. 100.

Avec les moyens financiers qui lui sont assignés, le secrétariat devrait, néanmoins, poursuivre l'exécution de ses missions telles qu'elles résultent du décret du 18 juillet 1962.

Ainsi, devra-t-il assurer le secrétariat des conseils de défense, assister le Premier ministre pour l'exécution des mesures de défense incombant aux divers ministères, être responsable des transmissions gouvernementales, parmi lesquelles celles qu'exigent les déplacements à l'étranger du Président de la République et du Premier ministre.

De même, sera-t-il au centre de la réflexion sur la défense, par l'Institut des hautes études de défense nationale, dont les crédits s'élèveront au sein du secrétariat à 0,75 million de francs, par l'animation de groupes interministériels de travail, dont celui qui porte sur les données stratégiques à long terme, par l'organisation de réunions du comité d'action scientifique de la défense, par la multiplication des liaisons avec les enseignements de défense dispensés tant à l'Ecole nationale d'administration que dans les facultés, où le nombre de ces enseignements se multiplie.

En outre, le secrétariat devrait continuer à être présent au sein des négociations internationales intéressant la défense.

Il conduira, par sa division du renseignement, l'élaboration de synthèses nécessaires lors des déplacements présidentiels et ministériels à l'étranger.

Il collaborera, par sa division des affaires militaires, aux grandes réunions du ministère de la défense.

Il suivra les problèmes de défense civile, et notamment la défense des points sensibles, grâce à sa division des affaires civiles.

Enfin, il étudiera les problèmes de défense économique, et notamment l'approvisionnement en matières premières et la sécurité des transports, au moyen des travaux de sa division des affaires économiques.

M. le président. La parole est à M. Madrelle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les Journaux officiels et le Conseil économique et social.

M. Philippe Madrelle, rapporteur spécial. Mes chers collègues, le budget de la direction des Journaux officiels, dont les crédits s'élèvent à 130 582 992 francs, n'augmentera, en 1977, que de 13,8 p. 100, bien plus faiblement qu'en 1976, où le taux d'accroissement avait atteint 44,2 p. 100.

Cette progression était principalement due, d'une part à l'extension, en année pleine, des augmentations de salaires intervenues en 1975 et, d'autre part, à l'accroissement des crédits de matériel d'exploitation.

Je m'arrêterai plus particulièrement sur l'aspect financier de l'activité de la direction des Journaux officiels.

Le déficit d'exploitation, qui n'a cessé d'augmenter entre 1971 et 1974, s'est encore accru en 1975 puisqu'il s'élève à plus de 41 millions de francs. Cette tendance à l'accroissement du déficit devrait néanmoins s'inverser à l'avenir grâce à l'augmentation escomptée des recettes et à l'atténuation de certaines charges.

Dans ce dessein, la commission des finances a adopté, sur ma proposition, une première observation portant sur la nécessité de procéder rapidement à un relèvement des tarifs de souscription des abonnements. Ils n'ont pas augmenté depuis 1956, pas plus que ceux de la vente au numéro toujours fixés, pour les principales éditions, à 0,50 franc, soit deux fois et demie moins cher que pour les quotidiens parisiens.

La deuxième observation de la commission des finances a trait au plan de renouvellement du matériel. Il est souhaitable non seulement de poursuivre mais encore d'accélérer sa mise en œuvre afin de tendre vers une plus grande productivité. Néanmoins, on peut craindre que la diminution sensible des crédits d'investissements en 1977 ne soit une gêne et un frein à la poursuite de l'effort d'équipement. Or celui-ci est nécessaire pour améliorer les conditions techniques de travail. Du matériel vétuste reste encore à renouveler.

Qualitativement, le *Journal officiel* a subi diverses modifications portant à la fois sur le contenu et la présentation. Elles sont destinées à faciliter l'information des usagers. Il faut continuer dans cette voie car nous considérons que les Journaux officiels donnent une information vraiment objective. Ils doivent pouvoir être lus car l'information est le fondement même de la démocratie.

Sous le bénéfice de ces brèves observations la commission des finances vous propose d'adopter les crédits demandés de la direction des Journaux officiels.

J'en viens au budget du Conseil économique et social.

Le montant de la dotation affectée au Conseil économique et social passe de 43,2 millions de francs, environ, en 1976 à 48 848 536 francs en 1977, soit une progression de 12,9 p. 100.

Le budget du Conseil économique qui ne comporte, vous le savez, que trois chapitres est essentiellement composé de crédits de rémunération. La dotation du chapitre 34-01, relatif aux dépenses en matériel, ne s'accroît que de 7,85 p. 100.

Dans l'ensemble, les moyens en personnel du Conseil économique et social demeurent modestes. C'est pourquoi j'ai présenté à la commission une observation portant sur la nécessité de renforcer les moyens en personnel en raison du développement et de la diversification de l'activité du Conseil économique et social qui compte 200 conseillers et 72 membres de section. Mon observation a été repoussée à la majorité.

Je maintiens que le Conseil économique a développé en 1975 et 1976 ses activités traditionnelles tout en poursuivant son effort de coordination des travaux des comités économiques et sociaux régionaux.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose l'adoption des crédits demandés pour le Conseil économique et social.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs, d'abord je tiens à remercier M. Ribadeau Dumas et M. Madrelle des rapports très complets qu'ils viennent de présenter.

Je remercie également la commission des finances de l'avis favorable qu'elle a bien voulu émettre au sujet de l'adoption des crédits intéressant différents services du Premier ministre.

M. Madrelle a présenté certaines observations concernant les crédits de la direction des Journaux officiels. Le Gouvernement en tiendra le plus grand compte, je puis vous l'assurer.

Je rappelle que l'adoption d'un projet de décret visant à majorer le prix des abonnements et des ventes au numéro devrait permettre de réduire dans un proche avenir le déficit des Journaux officiels.

Quant aux dépenses d'équipement de la direction, il est vrai qu'elles sont en légère diminution. Celle-ci est, comme pour d'autres crédits d'investissement, la conséquence d'événements conjoncturels et de la volonté du Gouvernement d'assurer l'équilibre du budget en 1977.

Toutefois, il convient aussi d'observer que, s'agissant du remplacement du matériel, l'année 1977 sera une année de transition en attendant que soient définies pour l'avenir les conditions d'emploi de matériel moderne dans les entreprises de presse parisienne.

En ce qui concerne les services du Médiateur, dont M. Ribadeau Dumas a évoqué l'action, je me bornerai à signaler que le Médiateur a décidé de supprimer, à compter du mois de janvier 1977, le secrétariat de Grenoble et de procéder à une réorganisation d'ensemble de ses services qui ne se traduira cependant par aucune dépense supplémentaire.

Enfin, je souligne que parmi les crédits qui vous sont présentés figurent ceux qui intéressent la délégation à la condition féminine. Je tiens à signaler que la suppression du secrétariat d'Etat et la décision de créer un délégué à la condition féminine n'impliquent pas de la part du Gouvernement un changement de politique en la matière.

Je puis assurer que la politique définie par Mme Françoise Giroud sera poursuivie et que l'étude des mesures qu'elle avait proposées est en bonne voie.

L'installation à Lyon de Mme Pasquier, qui a été nommée déléguée à la condition féminine le 22 septembre dernier, témoigne, de surcroît, de la volonté du Gouvernement d'assurer la décentralisation en province de certains services administratifs.

Ces services, ainsi que l'antenne parisienne, ont pu être installés avec les disponibilités de l'ancien secrétariat d'Etat à la condition féminine et grâce au soutien des services du Premier ministre.

Les moyens nécessaires seront donnés à Mme Pasquier en 1977 ; l'ouverture des crédits qui se révéleraient utiles, notamment pour son installation dans des locaux indépendants de la préfecture du Rhône, sera naturellement soumise au Parlement à l'occasion de la prochaine loi de finances.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques remarques que je souhaitais faire avant de vous demander, non sans avoir remercié à nouveau MM. les rapporteurs, de bien vouloir adopter les crédits qui vous sont proposés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs; des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Les crédits des services divers seront mis aux voix avec l'ensemble des crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre. I. — Services généraux ».

J'appelle maintenant les crédits des services du Premier ministre inscrits à la ligne II : Journaux officiels.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 8 125 329 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 638 000 francs ;

« Crédits de paiement : 750 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. J'appelle les crédits des services du Premier ministre inscrits à la ligne III : Secrétariat général de la défense nationale.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 572 556 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 19 550 000 francs ;

« Crédits de paiement : 12 700 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. J'appelle les crédits des services du Premier ministre inscrits à la ligne IV : Conseil économique et social.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 2 130 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les Journaux officiels, le secrétariat général de la défense nationale et le Conseil économique et social.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Services généraux (suite).

Informations.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant l'information.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'information.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour éviter à M. Gosnat de me demander les motifs de ma présence à cette tribune en qualité de rapporteur spécial, après ma démission de l'année dernière...

M. Georges Gosnat. Je vous laisse le soin de vous en expliquer, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... je lui dirai que c'est sur l'insistance de mes amis (*Sourires*), de M. le président Edgar Faure, de M. le rapporteur général, du président et de mes collègues de la commission des finances, que j'ai accepté de reprendre ce rapport en une période particulièrement difficile pour la presse française.

S'il y a une part d'orgueil — et non de vanité, monsieur Gosnat — dans cette attitude, c'est que je vais avoir à présenter devant vous, monsieur le ministre, les conclusions et les observations de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Avant de m'acquitter de cette tâche, je voudrais exprimer un regret, qui est aussi une forme d'envie : j'aimerais avoir le talent de M. Joël Le Tac et de M. de Préaumont dont les rapports sur les crédits de la télévision et de la radio ont été largement repris par toute la presse quotidienne, qu'elle soit parisienne ou de province.

Mais quel que soit leur talent, cette unanimité est à la fois significative et inquiétante. La presse écrite a bien senti que l'opinion publique se passionne et s'inquiète pour sa télévision, sa radio. Mais encore une fois, elle montre sa modestie et sa discrétion à évoquer ses propres problèmes.

Malheureusement, monsieur le ministre, quelles que puissent être l'importance de vos déclarations et la justesse de vos analyses critiques de la situation, vous ne les trouverez jamais reproduites à la une des journaux. Au mieux, on y fera allusion en bas de page.

Certaines publications, pourtant, s'attachent à informer leurs lecteurs de l'aspect technique du problème. C'est ainsi que cette semaine l'hebdomadaire *Le Point*, pour quoi ne pas le citer, a fait, lui, un excellent papier sur la situation de la presse, dont la conclusion irradie une observation de la commission.

J'ai eu de très nombreux contacts, ces derniers mois, avec les dirigeants de la presse française, avec les journalistes, avec les représentants du syndicat du livre, avec tous ceux qui assument la magnifique mission d'informer. J'ai senti que chacun de mes interlocuteurs éprouvait une très grande inquiétude. La commission des finances n'est pas restée insensible à leurs préoccupations comme en témoignent ses observations, et notamment celles qui concernent le devenir de l'assistance juridique et de l'assistance — quel horrible mot ! — financière que la presse peut espérer obtenir pour jouer pleinement son rôle d'information.

Il n'y a plus de ministre de l'information. Je le regrette, mais je ne pourrai pas placer en exergue de mon propos, comme l'a fait M. Joël Le Tac hier, une pensée de M. le Président de la République, car je n'ai rien trouvé sur la presse dans *Démocratie française* — mais peut-être ma lecture a-t-elle été trop superficielle ?

Ainsi M. Le Tac a-t-il pu citer cette phrase : « Une révolution plus puissante que toutes les révolutions politiques s'est accomplie au sein de la société française, atteignant toutes ses structures... Elle a été entraînée par la combinaison de trois facteurs : une croissance économique sans précédent, la diffusion massive de l'éducation et l'irruption permanente des moyens audio-visuels dans la vie individuelle. »

On connaît le développement des média audio-visuels : la radio immédiatement sur l'événement, la télévision livrant l'image filmée de ce même événement à domicile, précédant le film ou l'émission de variété ou suivant le feuilleton qui accroche le téléspectateur, et voilà remplie la triple mission d'informer, de distraire et de cultiver. Mais c'est aussi la mission de la presse !

Monsieur le ministre, vous êtes un homme de qualité, un homme de cœur, un homme d'Etat que nous estimons tous dans cette assemblée. Aujourd'hui, vous remplacez M. le Premier ministre qui aurait voulu venir lui-même présenter ces crédits, car il s'intéresse personnellement beaucoup aux problèmes de l'information et de l'audio-visuel, comme en témoigne sa présence, il y a quelques jours, au haut conseil de l'audio-visuel. Mais enfin, il faut bien le dire, après la suppression du ministère de l'information, vous n'avez guère de moyens, pas plus que vos prédécesseurs d'ailleurs : m'adressant à l'un d'entre eux, je m'étais permis de faire un mauvais jeu de mots, en estimant que, tout comme le roi de Bourges, il était un roi sans royaume.

J'aurais bien garde de parler des problèmes de la fiscalité de la presse, puisque le conseil des ministres en débat ce matin et que j'aurai demain, à neuf heures, un entretien avec M. le Premier ministre qui nous livrera sans doute, à M. le rapporteur du Sénat et à moi-même, le fruit des réflexions du Gouvernement. Puisse ce dernier s'inspirer des rapports des commissions des finances des deux assemblées !

Quoi qu'il en soit, c'est bien la première fois, de mémoire de parlementaire, que rien n'est prévu, sauf peut-être, implicitement, dans les dispositions du projet de loi sur la fiscalité de la presse, pour permettre la reconduction de l'article 39 bis du code général des impôts qui fixe — je le précise à l'intention des non-initiés — les modalités de l'aide aux investissements des entreprises de presse.

Qu'en sera-t-il du taux de la T. V. A. ? Nous l'ignorons encore. Moi, petit industriel, je suis plein d'admiration pour les dirigeants des entreprises de presse qui auront pu établir leurs bilans prévisionnels sans connaître la part de l'aide indirecte — formulation qui ne me convient guère puisqu'elle concerne une perte de recettes — ni la part de l'aide directe, dont je reparlerai.

Pour leur permettre une meilleure réflexion, je renvoie sur ce point à mon rapport tous ceux de mes collègues qui n'ont pas eu le temps de l'examiner encore.

Il y a un certain désenchantement au Parlement. Après la table ronde sur la presse qui avait été réclamée à l'unanimité des deux assemblées, en avril 1975, au cours d'un débat qui nous avait permis de confronter nos points de vue, nous espérons des propositions gouvernementales plus précises et, il faut le dire, une prise de conscience de la presse en général.

Si je me réfère aux études et à la documentation que je reçois de l'excellent service de l'information qui me fournit toutes les statistiques nécessaires, la presse hebdomadaire politique ne se porterait pas trop mal. Mais il faudrait qu'elle se porte tout à fait bien pour que soit sauvegardé ce fameux pluralisme si souvent évoqué.

Certes, à l'issue de la table ronde, on a envisagé un taux préférentiel de la T. V. A. pour les quotidiens, mais le taux applicable aux hebdomadaires et à l'ensemble de la presse non quotidienne demeure encore trop lourd, semble-t-il.

Mais nous aurons un débat sur la fiscalité de la presse le 24 novembre — je remercie le Gouvernement d'avoir accepté d'insérer rapidement cette question à l'ordre du jour de nos travaux — et nous trouverons ainsi l'occasion de reparler de tout cela.

Pour ce qui est des crédits, c'est aussi la première fois de ma carrière que je constate une légère divergence de vue entre la commission des finances et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Si M. de Préaumont, dans son excellent rapport, se félicite de la réforme du service juridique et technique de l'information, la commission des finances, dans sa première observation, souhaite que la politique menée par le Gouvernement en la matière aboutisse à une information plus claire et plus cohérente et qu'une meilleure organisation permette de mieux définir les responsabilités respectives des services du Premier ministre et des autres membres du Gouvernement.

Pour mémoire, je rappelle qu'après plusieurs années de recherche, j'avais naguère estimé à dix-huit ou vingt milliards d'anciens francs l'ensemble des crédits dépensés pour l'information par les différents ministères.

Je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui, mais la transformation de la délégation générale à l'information permet de penser qu'on a voulu limiter les dépenses des services du Premier ministre et que l'instrument qui permettrait de contrôler les dépenses des autres ministères n'est pas encore en place.

Vous me permettrez de rendre hommage à cette tribune au secrétaire général du haut conseil de l'audio-visuel, mort brutalement au mois de juillet. Je me suis souvent entretenu avec lui de l'insuffisance dramatique des moyens mis à la disposition de cet organisme dont vous êtes le tuteur, monsieur le ministre. Je l'ai d'ailleurs rappelée lors de sa première réunion, à laquelle a participé M. Raymond Barre. Là encore on constate une singulière distorsion entre la vocation, et je dirais même la qualité des membres du haut conseil et les moyens mis à leur disposition. Sait-on que son secrétariat ne fonctionnait que grâce à deux agents et une voiture prêtés par l'établissement public de diffusion et par TF 1. Ce n'est pas convenable, monsieur le ministre ! Je me devais de le souligner, même si vous n'en pouvez mais. Merci donc à TF 1 et à T. D. F. au nom des membres du haut conseil de l'audio-visuel, en attendant que le Gouvernement trouve au moins deux secrétaires et une voiture pour le secrétaire général de cet organisme ou lui attribue une carte de gratuité sur les transports en commun.

La réforme du service d'information et de diffusion, intervenue cette année, ne résout pas le problème de la politique d'information du Gouvernement.

L'agence France Presse fait l'objet de la deuxième et de la troisième observation de la commission qui figurent à la page 19 de mon rapport. Elles s'adressent en fait d'abord à M. le Premier ministre, qui est aussi ministre de l'économie et des finances, à votre collègue le ministre délégué et au secrétaire d'Etat au budget. Nous avons demandé et obtenu l'année dernière — que le ministre de l'époque en soit remercié — que soient inscrits à l'état G du chapitre 41-01 des crédits supplémentaires pour éviter d'avoir recours, une fois de plus, au collectif afin de permettre à l'A. F. P. de faire face à ses besoins. Mais il faudra bien, cette année, y avoir une fois encore recours puisque l'on a purement et simplement supprimé l'état G dans le projet de loi de finances pour 1977. La commission estime que ce n'est pas convenable.

Le président-directeur général de l'A. F. P. m'a fait savoir, à l'issue du dernier conseil réuni il y a quelques jours, que la hausse des prix serait limitée à 11 p. 100, à condition toutefois que le taux de T. V. A. soit fixé à 2,1 p. 100, ce qui permettrait de faire payer ses prestations moins cher à ses clients

utilisateurs, c'est-à-dire à la presse. C'est d'ailleurs ce que demande la commission des finances dans sa troisième observation — et je le confirmerai à M. le Premier ministre demain matin — tout comme elle réclame, dans sa deuxième observation, le rétablissement du chapitre 41-01 à l'état G des crédits provisionnels pour 1977.

Nous avons proposé l'an passé la suppression des crédits du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. Il semble que cette année encore il y ait disproportion entre les objectifs et les moyens.

L'aide indirecte s'élève à 140 milliards d'anciens francs. A la page 9 de mon rapport écrit, vous trouverez énumérés les différents éléments de cette aide.

En ce qui concerne la S.N.E.P. — société nationale des entreprises de presse — nous aimerions savoir jusqu'à quand on va supporter que deux de ses imprimeries mettent toute la société en déficit.

Dans l'intérêt de tous et surtout de ce pluralisme si nécessaire, on peut espérer que vous allez reconsidérer le fonctionnement des aides directes à la presse. Je souhaite avec l'auteur de l'article du *Point* que j'évoquais tout à l'heure, que les hebdomadaires politiques ne soient pas sacrifiés. Au demeurant, lorsqu'ils sont bien gérés, il parviennent à remplir leur mission. Mais les petits journaux, eux, ne bénéficient pas des mêmes recettes et l'on sait que, assez paradoxalement, comme je l'ai montré dans mon rapport, ce n'est pas le plus fort tirage qui est générateur des plus grandes recettes.

A ce sujet, M. Claude Sales écrit : « Alors, la presse se meurt ? La presse ressuscite ? Ni l'un ni l'autre ; la presse vit ! Des titres déclinent : des morts ou d'autres sont dévorés par leurs voisins. D'autres naissent, grandissent, vieillissent. D'autres s'adaptent. Pourquoi donc un journal aurait-il la garantie de la vie éternelle ? »

Monsieur le ministre, un journal ne doit pas avoir la garantie de la vie éternelle ; mais le lecteur, lui, doit avoir la garantie de pouvoir s'informer grâce à l'action complémentaire des trois média : presse parlée, audio-visuel et presse écrite.

C'est volontairement que je n'ai pas évoqué la Sofirad, car je sais que vous allez annoncer que ma demande concernant la Somera est satisfaite.

La Somera est une filiale commune de R.M.C. et de la société nationale de radiodiffusion, et sa mission est de faire entendre la voix de la France au Moyen-Orient, au moment où la compagnie libanaise de télévision, qui poursuit sa tâche dans des conditions dramatiques, est conduite à penser qu'elle ne pourra l'assumer éternellement. A l'heure où la radio française manque de crédits et de moyens pour faire renaître la voix de la France, c'est par le biais de filiales de la Sofirad que l'on parvient à atteindre cet objectif. J'ai eu, avec M. Le Tac, plusieurs entretiens à ce sujet.

S'agissant du dynamisme de l'information radiophonique, les chiffres qui figurent dans mon rapport montrent que le chiffre d'affaires et l'audience de Radio Monte-Carlo augmentent de façon assez prestigieuse. Bien entendu, je ne parle pas de l'actualité, élément trop subjectif et qui n'est pas mon problème. Quant à Sud Radio, je me bornerai à vous renvoyer à ce même rapport écrit.

Monsieur le ministre, je ne doute pas que vous prêtiez une oreille attentive aux observations de la commission des finances. Mais je pense — l'expérience du passé le laisse, hélas ! pressentir — que vous ne pourrez lui donner satisfaction sur tous les points.

Nous sommes cependant persuadés — et cela témoigne de l'estime dans laquelle nous vous tenons — que vous serez notre interprète auprès de M. le Premier ministre et qu'ainsi le Gouvernement pourra donner suite, au moins partiellement, aux recommandations de la commission des finances, qui seront d'ailleurs développées par plusieurs de ses membres au cours de la discussion des crédits.

Il a été fait allusion hier à la question soulevée dans l'observation n° 5 de la commission. Il s'agit de points de détail sur lesquels je ne m'attarderai pas et qui concernent le financement des trois commissions qui s'occupent de la radio-télévision.

Je me dois de souligner ici une certaine incohérence : alors que M. Le Tac est rapporteur spécial des crédits de la télévision, je suis chargé de rapporter les crédits dont disposent les services de l'ancien secrétariat d'Etat à l'information concernant la commission de répartition de la redevance, la commission de la qualité et la commission du droit de réponse. C'est pourquoi la commission des finances a demandé que le financement de ces

trois commissions soit assuré par un prélèvement direct sur la redevance et non par le budget du service juridique et technique de l'information.

Monsieur le ministre, j'ai tenu à être très bref dans la présentation de mon rapport car j'ai pensé que la discussion fournirait l'occasion d'approfondir les sujets que j'ai incomplètement traités. Mais, une fois encore, je souhaite qu'une lueur d'espérance apparaisse à la fin de ce débat.

Si l'on en juge d'après la vitrine que peuvent constituer les kiosques ou le nombre de titres qui sortent, le devenir de la presse française semble assuré, mais, paradoxalement, les spécialistes de notre assemblée, voire tous les députés, estiment qu'il est préoccupant.

Où est la vérité ? Je pense, quant à moi, qu'il faut réexaminer, comme le demande la commission des finances, le problème des aides.

Siegfried — et c'est la cinquième fois que je le cite ici, dans les mêmes termes — avait dit : « La fenêtre ouverte sur la démocratie, c'est le journal ». Eh bien, monsieur le ministre, lorsque cette fenêtre sera trop obscurcie, ce sera grave pour la démocratie !

Par ailleurs — quelle contradiction ! — on peut trouver normal que se réalisent certaines concentrations, certaines recherches en vue d'une meilleure gestion.

En tout cas je suis de plus en plus enclin à l'humilité lorsqu'il s'agit, pour moi, d'en venir aux conclusions et de proposer des solutions. Depuis quatorze ans, certains collègues appartenant à tous les groupes et moi-même avons voulu être les gardiens attentifs du pluralisme et d'une bonne presse. Mais, pour l'instant, nous ne sommes que des spectateurs, car nous ne possédons pas les clés du financement d'une presse qui s'interroge sur son devenir et, d'ailleurs, de tous les organes qui concourent à l'ensemble de l'information.

Monsieur le ministre, j'écouterai votre réponse avec beaucoup d'attention.

Sous réserve des observations que je viens de présenter, mes chers collègues, la commission des finances vous demande, sans enthousiasme, je le souligne, et presque avec tristesse, d'adopter les crédits que M. Boulin aura tout à l'heure la redoutable tâche de défendre. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'information.

M. Jean Boinvilliers, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, placé en mission temporaire auprès du Premier ministre il y a deux ans pour étudier les structures de l'information en France et chez nos partenaires européens afin d'en tirer des enseignements pour une amélioration de nos propres structures, j'ai présenté au Gouvernement un certain nombre de propositions concrètes, élaborées d'ailleurs en étroite collaboration avec les services concernés.

Dans un organigramme qui figure dans mon rapport écrit, on trouvera le schéma des structures de l'information telles qu'elles me paraissent souhaitables.

Intéressant la présidence de la République, le Premier ministre, les ministères, le Parlement, ce schéma indique quelles sont les liaisons fonctionnelles et les liaisons hiérarchiques souhaitables pour que fonctionne cette administration de la communication avec le public, encore si balbutiante.

Voici, sommairement résumées, les suggestions présentées l'année dernière : création d'un poste de porte-parole du conseil des ministres rattaché à la présidence de la République ; amélioration de l'organisation des services d'information des ministères placés sous la responsabilité directe des ministres ; création d'un service de presse et d'information du Premier ministre chargé des informations ayant un caractère interministériel ; nomination d'un secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le public, de la coordination des services d'information des ministères et des comités d'usagers ; accroissement du rôle de conseiller technique de la Documentation française ; transfert du service juridique et technique de l'information à un ministère technique, tel que le ministère de l'Industrie.

Un certain nombre de mes suggestions ont été retenues. C'est une satisfaction pour le parlementaire en mission de l'époque, mais un rapporteur se doit de revenir inlassablement à la charge pour qu'on essaie d'améliorer ce qui n'a pu l'être.

Cette année encore, l'équivoque n'est pas levée sur la définition du terme « information » en matière budgétaire. On emploie ce mot en des sens multiples : on parle d'une information de politique intérieure, de la politique du Gouvernement en matière d'information ou du besoin d'information des citoyens. On met dans le même sac les crédits des services destinés à informer le public et les crédits d'aide à la presse écrite ou parlée, le même mot désignant à la fois le contenu et la façon dont ce contenu est transmis au public.

Pour le grand public, l'activité du Gouvernement en matière d'information consiste trop souvent à « s'occuper » de l'information, c'est-à-dire à contrôler les moyens de l'information tant écrite que parlée. Il s'agit d'une mauvaise réputation, créée d'ailleurs par la propagande entretenue sans relâche par une partie de cette assemblée.

Pour ma part, je préférerais que l'on s'occupât davantage du citoyen — c'est-à-dire du public — pour l'informer de ses droits, qu'il ignore souvent, et de la manière de les obtenir, qu'il ignore encore plus ce malheureux « ayant droit », comme l'on dit.

Il n'est pas interdit non plus de lui parler de ses devoirs — à ce citoyen trop souvent ignoré ou maltraité par des administrations tatillonnes — et aussi de sa sécurité.

Cette information-là doit être très développée. Pour le moment, on se contente de la commander sans mettre en place les moyens nécessaires.

Il s'agit là de l'information service, c'est-à-dire du contenu que recouvre aussi le mot « information », et il importe que chaque ministre soit conscient de ses responsabilités en cette matière et mette en place un véritable département « information » au service du public. Il devrait y en avoir un dans chaque ministère. De tels services existent ; certains sont hypertrophiés — cela ne signifie pas que le rendement soit utile — et certains sont quasiment inexistantes. Ces structures devraient constituer l'embryon d'une administration de l'information, très décentralisée et composée de techniciens formés aux méthodes modernes de la communication.

Ils pourraient s'appuyer, au point de vue technique, sur une administration existante, de bonne réputation, mais qui devrait être modernisée : la Documentation française.

Au point de vue budgétaire, il n'y aurait plus de budget « information » en tant que tel, chaque ministère, y compris le Premier ministre, ayant le sien propre. Toutefois, j'émetts le souhait que les sommes affectées à la Documentation française par chaque département donnent lieu à l'ouverture d'une ligne budgétaire propre à chaque ministère dans le cadre d'une rubrique unique — « aide technique à tel ministère » — du budget de la Documentation française.

Cette formule présenterait l'avantage d'obliger les ministères à dépenser leurs crédits d'information sous une forme « utile » avec l'aide de spécialistes de la communication.

Quant au service juridique et technique de l'information, organisme de tutelle de la presse écrite ou audio-visuelle, chargé de l'aide à la presse sous toutes ses formes, il serait souhaitable que ses moyens dépendent d'un ministère technique, le ministère de l'industrie par exemple. Ainsi, comme le réclame fort justement mon collègue M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial, la presse aurait en face d'elle, pour discuter ses problèmes, un interlocuteur qui connaîtrait ces derniers. Il suffirait de placer sous l'autorité de ce ministère le service juridique et technique qui vient d'être rattaché au Premier ministre.

Comme le souligne M. Vivien, la presse, privée d'un ministre spécialisé, n'a plus actuellement affaire qu'au ministre des finances, même si ce dernier est également, aujourd'hui, Premier ministre.

La direction générale de l'information a été supprimée le 6 février dernier et remplacée par le service d'information et de diffusion, le S.I.D. Mais cette transformation appelle quelques remarques.

Le S.I.D. est bien chargé, comme je l'ai préconisé, d'entreprendre des actions d'information à caractère interministériel et d'assurer, le cas échéant, la coordination de ces interventions. Mais il n'est pas placé sous l'autorité du Premier ministre. C'est un service qui dépend du secrétaire général du Gouvernement. Mais quelles que soient, en matière d'information, la qualité et la compétence de l'actuel titulaire du poste, je ne pense pas qu'il soit dans le rôle du secrétaire général du Gouvernement d'avoir autorisé sur un service de caractère politique que le Président de la République a clairement confié aux ministres eux-mêmes.

En ce qui concerne l'information des usagers, le S.I.D. en liaison avec l'ensemble des ministères, met en œuvre les tech-

niques d'information susceptibles de faciliter aux usagers l'accès aux administrations publiques et leur permettant d'avoir une connaissance plus exacte de leurs droits. C'est bien, mais une véritable politique de l'information du citoyen a besoin d'être développée et coordonnée.

Le S.I.D., et son chef de service qui ne dépend pas directement du Premier ministre, n'a pas l'autorité voulue pour affronter les ministères. Seul un membre du Gouvernement, un secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le public, pourrait avoir des contacts avec ses collègues pour mettre en place, puis mettre en œuvre les techniques de l'information, jusqu'à présent peu familières à l'administration, et leur donner l'impulsion nécessaire.

Mes chers collègues, ayant beaucoup parlé des structures souhaitables, je vous renvoie à mon rapport écrit pour ce qui concerne la critique budgétaire des structures existantes. Je n'insisterai que sur les crédits de l'agence France Presse, dont la situation est toujours difficile.

Il semble que les tarifs des abonnements de la presse parlée, radio et télévision, aussi bien pour les sociétés relevant de la loi du 7 août 1974 que pour les postes périphériques, pourraient être relevés d'une façon substantielle.

L'aide à la presse n'appelle pas de commentaires particuliers ; d'ailleurs, la très importante et indispensable réforme de la fiscalité de la presse sera, dans quelques jours, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

En conclusion, je vous donnerai lecture des observations formulées par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, réunie le 10 novembre.

D'abord, la commission a adopté l'observation suivante, présentée par notre collègue M. Filloud, et amendée par le rapporteur : « La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, constatant que les dispositions prévues par les ordonnances de 1944 sur la presse n'ont pas été toujours et entièrement respectées dans le passé, demande au Gouvernement de veiller avec toute la vigilance requise à l'application de ces textes, comme de l'ensemble de la législation en vigueur concernant la presse. »

Ensuite, elle a adopté, à l'unanimité moins une voix, celle de M. Filloud, une observation complémentaire présentée par M. Delaneau, et que je fais entièrement mienne : « S'il apparaît que ces ordonnances ne sont plus adaptées à la situation actuelle de la presse, il appartiendra au Gouvernement d'en proposer la modification. »

Je pense que cette proposition pourrait faire l'objet, dans cette assemblée, d'un vaste débat sur l'information et sur la presse car la plupart des règles qui régissent cette dernière remontent à 1881. Cette simple date se passe de commentaires. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, je tiens à remercier — et pas seulement pour ne pas faillir à la tradition — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial, que je souhaite voir rester encore longtemps rapporteur de ce budget, ainsi que M. Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Ils ont, en effet, tant dans leurs rapports écrits que dans leurs exposés, apporté de nombreuses informations et soulevé des questions très intéressantes auxquelles je vais tenter de répondre.

Le budget qui est soumis à votre examen — et je réponds là à M. Vivien — a pour objet de conforter la presse à la fois dans son indépendance et dans sa diversité. En effet, la démocratie est inséparable d'une presse pluraliste.

La presse bénéficie d'un certain nombre d'aides importantes, que je me permettrai de rappeler.

En 1976, le total des aides directes et indirectes à la presse a représenté plus de 1 800 millions de francs, soit environ 20 p. 100 du montant des ventes brutes de la presse. C'est dire qu'en l'absence de l'effort que consent l'Etat, le lecteur — c'est-à-dire le citoyen qui regarde par la fenêtre dont a parlé M. Vivien — aurait dû accepter, pour accéder à l'information, une charge sensiblement plus importante. C'est dire aussi que les aides de l'Etat ont permis la survie de nombreux titres qui, en raison d'un nombre trop faible de lecteurs, auraient été contraints à disparaître, condamnant, par là même, au silence certaines familles de pensée, ce qui aurait été regrettable.

Je doute qu'il y ait parmi vous qui que ce soit pour contester mes propos et mettre en cause ces différentes aides.

Ces aides ne sont pas, je le rappelle, individualisées : il n'appartient pas, en effet, à l'Etat de juger que tel ou tel titre doit bénéficier des aides. Non discriminatoires dans leur principe, ces dernières profitent également à tous les titres d'une même catégorie, mais il a paru légitime de les attribuer en priorité à la catégorie de presse qui participe le plus au débat politique.

Je citerai d'abord les abonnements que souscrit l'Etat à l'agence France Presse et dont vient de parler M. Boinvilliers. Les crédits demandés pour 1977 s'élèvent à 140 290 376 francs, en augmentation de 24 836 700 francs par rapport aux crédits votés pour 1976. Je signale d'ailleurs à MM. Vivien et Boinvilliers que le conseil d'administration de l'agence a voté son budget avant-hier.

Je rappelle que l'incidence du projet de réforme fiscale dont a parlé M. Vivien et qui sera soumis la semaine prochaine à l'Assemblée nationale n'est pas prise en compte dans le budget dont je viens de faire état et que certains réajustements, à cette occasion, seront nécessaires.

Les crédits demandés pour 1977 au titre du remboursement à la S.N.C.F. des transports de presse s'élèvent à 33 850 000 francs, soit une diminution, seulement apparente, par rapport aux crédits votés en 1976. En effet, des crédits non utilisés, s'élevant à 2 millions de francs, ont été annulés. Il s'agit là d'un simple ajustement rendant compte de la situation réelle de ce chapitre.

Certains prétendent que cette baisse correspond à des prévisions pessimistes. En fait, le recours à la S. N. C. F. pour le transport de la presse ne tend pas à décroître pour des raisons qui tiendraient à une baisse de la diffusion de la presse ; simplement, il se produit actuellement un certain nombre de transformations fondamentales dans les techniques qu'utilise la presse.

Parmi celles-ci, le développement du procédé du fac-similé aboutit à la transmission du contenu du journal par des moyens électroniques, qui tendent de plus en plus à se généraliser. Associé à des imprimeries décentralisées, ce procédé permet de réduire le temps qui était nécessaire à l'acheminement des journaux par ce qu'on appelle encore aujourd'hui les « trains postaux ».

Loin d'être un pari sur un dépérissement de la presse, la baisse de ce crédit est donc en fait le reflet de son dynamisme. Naturellement, se posera le problème de l'aide qui pourrait être apportée à ces nouveaux moyens de transmission. Nous l'examinerons ultérieurement.

Je m'étendrai peu sur les crédits destinés au remboursement des communications téléphoniques des correspondants de presse. Fixés à 8 178 965 francs pour 1977, ils sont en augmentation de 11,5 p. 100 par rapport aux crédits de 1976, ce qui correspond à l'augmentation des tarifs des liaisons téléphoniques.

En revanche, je crois nécessaire de parler plus longuement des crédits destinés au fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger, dont le montant a été fixé, pour 1977, à 9,6 millions de francs.

Je sais combien les parlementaires et les commissions compétentes du Parlement sont attachés à un développement des crédits de ce fonds, qui a pour objet d'aider la presse dans ses efforts de prospection des publics étrangers et d'assurer à la France, grâce à sa presse, une plus large présence à l'étranger. Un certain nombre d'éléments permettent néanmoins d'affirmer que le fonds pourra remplir ses objectifs en 1977.

La réorganisation des méthodes du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger a permis, en effet, dans le cadre de la mise en place de plans spéciaux, une baisse ou une stabilisation des prix de vente locaux et l'expédition par voie aérienne de quotidiens dans des pays où ils n'avaient pas jusqu'à maintenant été acheminés et d'hebdomadaires qui y parvenaient précédemment par voie maritime avec, bien sûr, d'importants délais.

Enfin, l'action du fonds est soutenue par les éditeurs qui acceptent sur certains marchés un prix de cession relativement faible.

C'est ainsi, par exemple, que pour tenir compte des coûts de transports élevés ils consentent, sur le prix de cession de la presse d'actualité, qu'il s'agisse de quotidiens ou d'hebdomadaires expédiés par avion, des rabais qui peuvent atteindre, suivant les pays, 40 à 50 p. 100 du prix de cession en France. Ils consentent également des rabais, variables suivant les titres, pour la presse expédiée dans certains pays.

L'action du fonds est également soutenue par les compagnies aériennes qui accordent au groupe international Hachette et aux Nouvelles messageries de la presse parisienne, sur certaines lignes, des tarifs inférieurs aux tarifs normaux.

L'association du transport aérien international — I. A. T. A. — qui groupe toutes les grandes compagnies de navigation aérienne a établi un tarif général applicable aux transports de marchandises, qui est réduit automatiquement pour la presse de 33,3 p. 100 sur l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et du Sud, et de 50 p. 100 sur les autres destinations.

Voilà donc un ensemble de raisons pour lesquelles il m'apparaît que, malgré une relative stagnation de ses crédits, l'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger devrait se révéler, en 1977, à la fois plus efficace et plus bénéfique.

J'en viens au remboursement sur le prix d'achat de certains matériels de presse.

Le crédit demandé pour 1977 est maintenu à son niveau de 1976, soit 8 840 856 francs. Je rappelle que cette subvention est destinée à compenser le fait que les éditeurs de journaux et de périodiques ne peuvent actuellement récupérer la totalité des taxes sur achats en raison de l'exonération de la T. V. A.

L'éventuel assujettissement de la presse à la T. V. A. qui résulterait de l'adoption du projet de réforme fiscale rendrait certes cette subvention inutile, sous réserve des dispositions qui seraient nécessaires pour assurer la transition entre le régime de l'exonération et le régime de l'assujettissement.

A ce propos, je souhaite saluer les participants à la table ronde — M. Robert-André Vivien y faisait allusion tout à l'heure — et notamment les membres du Parlement qui ont joué à cette occasion un rôle tout à fait éminent. Grâce au concours et à la bonne volonté de tous, le Gouvernement a été en mesure de proposer un projet de loi portant réforme du régime fiscal de la presse. Cela explique que l'examen de certaines dispositions figurant traditionnellement dans la loi de finances, comme l'article 39 bis, soit reporté au débat sur ce projet de loi, qui s'ouvrira dès la semaine prochaine.

Ce projet est proposé à votre examen à un moment où la presse connaît des transformations profondes. Je suis persuadé — tel est en tout cas le souhait du Gouvernement — qu'il devrait contribuer à aider effectivement les journaux.

Il est certain que l'ampleur de ces transformations explique que, pour la première fois depuis longtemps, la presse s'intéresse à la presse. Je ne compte plus les articles que j'ai lus ces derniers temps sur l'évolution de ce secteur, articles dans lesquels, comme le soulignait M. Robert-André Vivien, transparaît aussi son inquiétude.

Certes, ces changements n'apparaissent pas toujours à la lecture des chiffres.

Le chiffre d'affaires de la presse évolue lentement : environ 9 milliards de francs dont un peu moins de 40 p. 100 de recettes de publicité. La diffusion se maintient à un niveau élevé : environ 5,8 milliards d'exemplaires chaque année, soit un peu plus de 100 exemplaires par an et par habitant. Le nombre de titres évolue peu également : 1 000 à 1 200 publications disparaissent chaque année ; ces disparitions sont compensées par un nombre à peu près équivalent de nouvelles parutions, ce qui maintient le nombre des titres aux alentours de 15 000.

Pourtant, les moyens techniques auxquels la presse fait appel évoluent.

Qu'il s'agisse de la télé-photocomposition, du développement de l'offset, de la téléphotographie, de la transmission de données ou du fac-similé, les mutations intervenues dans les cinq dernières années sont en effet plus nombreuses et plus fondamentales que toutes celles qu'a pu connaître la presse depuis le début du siècle.

Telle est donc, à grands traits, l'évolution de la presse.

L'objectif du Gouvernement est de concilier cette évolution due aux progrès techniques avec le maintien d'une presse libre et diversifiée.

J'examinerai maintenant brièvement — je répondrai ainsi à M. Boinvilliers — les crédits demandés pour le service d'information et de diffusion.

Aux termes du décret du 6 février 1976, qui a supprimé la délégation générale à l'information et abrogé les textes antérieurs relatifs à cet organisme, le service d'information et de diffusion est chargé d'entreprendre des actions d'information à caractère interministériel ; d'apporter son assistance technique aux administrations publiques et d'assurer, le cas échéant, la coordination de leur intervention ; de diffuser des informations aux élus et à la presse sur l'action des administrations et des organismes publics ; de coordonner ou d'entreprendre, sur le plan interministériel, des études et sondages d'opinion.

Monsieur Boinvilliers, la mission de ce service obéit à la règle de neutralité qui s'impose à tous les services publics. Mais elle s'exerce, contrairement à ce que vous avez affirmé, sous l'égide de M. le Premier ministre et en liaison avec la Documentation française.

Le secrétaire général du Gouvernement, quant à lui, est chargé d'assurer uniquement la coordination de ces organismes. Il s'agit en réalité d'une coordination strictement administrative et non politique, au sens noble du terme employé par M. Boinvilliers. Cette coordination a pour objet d'éviter les doubles emplois entre le service d'information et de diffusion et la Documentation française, et de combiner leurs actions.

Le service d'information et de diffusion apporte son soutien technique aux administrations et prend directement en charge les opérations interministérielles. Il élabore les formes nouvelles d'information de service permettant de faciliter la communication entre les pouvoirs publics et les citoyens, en tenant notamment compte des recommandations des comités d'usagers.

La Sofirad, quant à elle, a poursuivi en 1975 et 1976 la gestion des participations qu'elle détient pour le compte de l'Etat en maintenant, autant que possible, les actions entreprises à la demande des pouvoirs publics.

Les filiales et participations de la Sofirad ont ainsi augmenté leur chiffre d'affaires en 1976 malgré une conjoncture économique — soulignons-le — peu favorable. Le bénéfice de la société a atteint 8 millions de francs sur lesquels 4,5 millions de dividendes ont été versés au Trésor public.

Sur le plan international, la Sofirad a pu maintenir, à la demande des pouvoirs publics, l'exploitation de la Compagnie libanaise de télévision dans des circonstances difficiles, vous vous en doutez, jusqu'au 1^{er} juillet 1976. L'avenir de cette station est lié au règlement de la crise libanaise.

Enfin, l'audience de la Somera, installée à Chypre et dont les recettes commerciales ont également souffert de la crise libanaise, continue d'augmenter régulièrement. Une subvention complémentaire de un million de francs a été prévue dans le collectif 1976 pour lui permettre de poursuivre ses activités, conformément aux accords initiaux.

Pour 1977, aux 2,5 millions de francs destinés aux services votés et aux 2 millions de francs affectés aux mesures nouvelles déjà inscrites viendront s'ajouter 2 millions de francs pour les mesures nouvelles supplémentaires, soit au total 6,5 millions de francs pour assurer le maintien et le développement de cette station qui émet en ondes moyennes quinze heures par jour en direction des pays arabes.

Mesdames, messieurs, le débat d'hier et celui qui s'ouvre aujourd'hui confirment, s'il en était besoin, la complémentarité des moyens de communication écrits et audio-visuels.

Le Gouvernement, pour sa part, s'attache à favoriser l'évolution harmonieuse de chacun d'eux. La preuve en est l'intérêt qu'il porte notamment au respect rigoureux de la règle de limitation à 25 p. 100 des recettes de publicité des organismes de télévision par rapport à leurs recettes totales.

Cette règle me paraît assurer une protection suffisante de la presse. Je constate d'ailleurs l'augmentation des recettes de publicité de celle-ci et leur maintien à un haut niveau par rapport aux recettes totales de publicité dans tous les médias, alors que la part des recettes de publicité des organismes de télévision croît faiblement, passant — je l'ai rappelé hier — de 12,5 p. 100 en 1971 à 13,7 p. 100 en 1975.

La preuve en est également la mise au point d'un projet de réforme du régime fiscal de la presse qui a fait l'unanimité lors des réunions de la table ronde, projet que vous examinerez la semaine prochaine.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que je voulais formuler sur le budget de l'information pour 1977. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que M. Ducoloné a été nommé membre du conseil d'administration de l'établissement public de diffusion, institué par la loi relative à la radiodiffusion et à la télévision.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524. (Rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Services du Premier ministre (*suite*) :

I. — Services généraux (*suite*) : Information (*suite*) :

(Annexe n° 37. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome XX, de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Education :

(Annexe n° 14 (Education). — M. Mario Bénard, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome VII, de M. Sourdille, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

(Annexe n° 15 (Constructions scolaires et universitaires). — M. Weinman, rapporteur spécial.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.